

INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST 2021-2027

Document du Programme Interreg

Version approuvée par la Commission européenne le
24 août 2022

N° CCI 2021TC16RFTN005

Exclusion de responsabilité: Ce document a été approuvé par la Task Force Europe du Nord-Ouest (NTF) et la Commission européenne en tant que Programme Interreg Europe du Nord-Ouest 2021-2027. Le document a été rédigé conformément à l'article 17 du Règlement Interreg pour la période 2021-2027, selon le modèle annexé au règlement précité. De plus amples informations sur le processus de programmation du Programme Interreg Europe du Nord-Ouest 2021-2027 sont disponibles à l'adresse suivante www.nweurope.eu.

Sommaire

1. STRATEGIE CONJOINTE DU PROGRAMME: PRINCIPAUX DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET REPONSES STRATEGIQUES	5
1.1 ZONE DE PROGRAMMATION	5
1.2 RESUME DES PRINCIPAUX DEFIS COMMUNS, EN TENANT COMPTE DES DISPARITES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TERRITORIALES AINSI QUE DES INEGALITES, DES BESOINS D'INVESTISSEMENT COMMUNS, DES COMPLEMENTARITES ET DES SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROGRAMMES FINANCES ET INSTRUMENTS. RESUME TENANT EGALEMENT COMPTE DES LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE PASSEE ET STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET STRATEGIES DE BASSIN MARITIME LORSQUE LA ZONE DU PROGRAMME EST COUVERTE DANS SON ENSEMBLE OU PARTIELLEMENT PAR UNE OU PLUSIEURS STRATEGIES	6
1.3 JUSTIFICATION DES OBJECTIFS POLITIQUES ET DES OBJECTIFS SPECIFIQUES A INTERREG SELECTIONNES, DES PRIORITES CORRESPONDANTES, DES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET DES FORMES DE SOUTIEN, REMEDIAN, LE CAS ECHEANT, AUX CHAINONS MANQUANTS DANS L'INFRASTRUCTURE TRANSFRONTALIERE.....	26
2. PRIORITES	34
2.1 PRIORITE 1 - UNE RESILIENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE INTELLIGENTE POUR LES TERRITOIRES DE L'ENO	34
2.1.1 OBJECTIF SPECIFIQUE 2.4 EN FAVORISANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET LA RESILIENCE, EN TENANT COMPTE DES APPROCHES FONDEES SUR LES ECOSYSTEMES	34
2.1.2 TYPES D'ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	34
2.1.3 INDICATEURS.....	37
2.1.4 LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	38
2.1.5 INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L'UTILISATION PREVUE DE L'ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D'AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	39
2.1.6 UTILISATION PREVUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	39
2.1.7 VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L'UE PAR TYPE D'INTERVENTION.....	39
2.2 PRIORITE 1 – UNE RESILIENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE INTELLIGENTE POUR LES TERRITOIRES DE L'ENO	40
2.2.1 OBJECTIF SPECIFIQUE 2.7 EN AMELIORANT LA PROTECTION ET LA PRESERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITE ET EN RENFORÇANT LES INFRASTRUCTURES VERTES, EN PARTICULIER EN MILIEU URBAIN, AINSI QU'EN REDUISANT TOUTES LES FORMES DE POLLUTION	40
2.2.2 TYPES D'ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	40
2.2.3 INDICATEURS.....	43
2.2.4 LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	44
2.2.5 INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L'UTILISATION PREVUE DE L'ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D'AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	45
2.2.6 UTILISATION PREVUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	46
2.2.7 VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L'UE PAR TYPE D'INTERVENTION.....	46

2.3	PRIORITE 2 – UNE TRANSITION ENERGETIQUE INTELLIGENTE ET JUSTE	46
2.3.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1 EN FAVORISANT LES MESURES EN MATIERE D’EFFICACITE ENERGETIQUE ET EN REDUISANT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	46
2.3.2	TYPES D’ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	46
2.3.3	INDICATEURS.....	49
2.3.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	50
2.3.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L’UTILISATION PREVUE DE L’ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D’AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	51
2.3.6	UTILISATION PREVUE D’INSTRUMENTS FINANCIERS.....	51
2.3.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L’UE PAR TYPE D’INTERVENTION	51
2.4	PRIORITE 2 - UNE TRANSITION ENERGETIQUE INTELLIGENTE ET JUSTE	52
2.4.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 2.2 EN FAVORISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE (UE) 2018/2001, Y COMPRIS LES CRITERES DE DURABILITE QUI Y SONT ENONCES	52
2.4.2	TYPES D’ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	52
2.4.3	INDICATEURS.....	54
2.4.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	55
2.4.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L’UTILISATION PREVUE DE L’ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D’AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	57
2.4.6	UTILISATION PREVUE D’INSTRUMENTS FINANCIERS.....	57
2.4.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L’UE PAR TYPE D’INTERVENTION.....	57
2.5	PRIORITE 3 - TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ANCRE DANS LES TERRITOIRES.....	58
2.5.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 2.6 EN FAVORISANT LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET EFFICACE DANS L’UTILISATION DES RESSOURCES.....	58
2.5.2	TYPES D’ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	58
2.5.3	INDICATEURS.....	61
2.5.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	62
2.5.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L’UTILISATION PREVUE DE L’ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D’AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	63
2.5.6	UTILISATION PREVUE D’INSTRUMENTS FINANCIERS.....	63
2.5.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L’UE PAR TYPE D’INTERVENTION	63
2.6	PRIORITE 4 - AMELIORER LA RESILIENCE TERRITORIALE DANS L’ENO PAR UNE TRANSFORMATION INNOVANTE ET INTELLIGENTE.....	64
2.6.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1 EN DEVELOPPANT ET EN AMELIORANT LES CAPACITES DE RECHERCHE ET D’INNOVATION AINSI QUE L’UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE POINTE.....	64
2.6.2	TYPES D’ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT.....	64
2.6.3	INDICATEURS.....	67
2.6.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	68
2.6.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L’UTILISATION PREVUE DE L’ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D’AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	71
2.6.6	UTILISATION PREVUE D’INSTRUMENTS FINANCIERS.....	71
2.6.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L’UE PAR TYPE D’INTERVENTION	71
2.7	PRIORITE 5 - TRANSITION VERS UNE SOCIETE SOCIALEMENT INCLUSIVE ET RESILIENTE	72

2.7.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 4.1 EN AMELIORANT L'EFFICACITE ET LE CARACTERE INCLUSIF DES MARCHES DU TRAVAIL AINSI QUE L'ACCES A UN EMPLOI DE QUALITE GRACE AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN MATIERE SOCIALE ET A LA PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE	72
2.7.2	TYPES D'ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT	72
2.7.3	INDICATEURS	74
2.7.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	75
2.7.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L'UTILISATION PREVUE DE L'ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D'AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	77
2.7.6	UTILISATION PREVUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	77
2.7.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L'UE PAR TYPE D'INTERVENTION	77
2.8	PRIORITE 5 - TRANSITION VERS UNE SOCIETE SOCIALEMENT INCLUSIVE ET RESILIENTE	78
2.8.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 4.5 EN GARANTISSANT L'EGALITE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE ET EN FAVORISANT LA RESILIENCE DES SYSTEMES DE SANTE, Y COMPRIS LES SOINS DE SANTE PRIMAIRES, AINSI QU'EN PROMOUVANT LE PASSAGE D'UNE PRISE EN CHARGE INSTITUTIONNELLE A UNE PRISE EN CHARGE FAMILIALE OU DE PROXIMITE	78
2.8.2	TYPES D'ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUE ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT	78
2.8.3	INDICATEURS	80
2.8.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	81
2.8.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L'UTILISATION PREVUE DE L'ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D'AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	82
2.8.6	UTILISATION PREVUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	82
2.8.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L'UE PAR TYPE D'INTERVENTION	82
2.9	PRIORITE 5 - TRANSITION VERS UNE SOCIETE SOCIALEMENT INCLUSIVE ET RESILIENTE	83
2.9.1	OBJECTIF SPECIFIQUE 4.6 EN RENFORÇANT LE ROLE DE LA CULTURE ET DU TOURISME DURABLE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'INCLUSION SOCIALE ET L'INNOVATION SOCIALE	83
2.9.2	TYPES D'ACTIONS CONNEXES ET LEUR CONTRIBUTION ATTENDUE A CES OBJECTIFS SPECIFIQUES ET AUX STRATEGIES MACRO-REGIONALES ET AUX STRATEGIES DE BASSIN MARITIME, LE CAS ECHEANT	83
2.9.3	INDICATEURS	85
2.9.4	LES PRINCIPAUX GROUPES CIBLES	86
2.9.5	INDICATION DES TERRITOIRES SPECIFIQUES CIBLES, Y COMPRIS L'UTILISATION PREVUE DE L'ITI, DU CLLD (DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX) OU D'AUTRES OUTILS TERRITORIAUX	88
2.9.6	UTILISATION PREVUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	88
2.9.7	VENTILATION INDICATIVE DES RESSOURCES DU PROGRAMME DE L'UE PAR TYPE D'INTERVENTION	88
3.	<u>PLAN DE FINANCEMENT</u>	89
3.1	RESERVES FINANCIERES PAR ANNEE	89
3.2	TOTAL DES RESERVES FINANCIERES PAR FONDS ET COFINANCEMENT NATIONAL	89
4.	<u>MESURES PRISES POUR IMPLIQUER LES PARTENAIRES CONCERNES DU PROGRAMME DANS LA PREPARATION DU PROGRAMME INTERREG ET LE ROLE DE CES PARTENAIRES DANS SA MISE EN ŒUVRE, SON SUIVI ET SON EVALUATION</u>	90

5. APPROCHE CONCERNANT LA COMMUNICATION ET LA VISIBILITE DU PROGRAMME INTERREG (OBJECTIFS, PUBLICS CIBLES, CANAUX DE COMMUNICATION, Y COMPRIS RESEAUX SOCIAUX, LE CAS ECHEANT, BUDGET PREVU ET INDICATEURS PERTINENTS POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION)	95
6. INDICATION D'UN SOUTIEN AUX PROJETS A PETITE ECHELLE, Y COMPRIS LES PETITS PROJETS AU SEIN DE FONDS POUR PETITS PROJETS.	97
7. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	98
7.1 AUTORITES DU PROGRAMME	98
7.2 PROCEDURE DE MISE EN PLACE DU SECRETARIAT CONJOINT	99
7.3 REPARTITION DES RESPONSABILITES ENTRE LES ÉTATS MEMBRES PARTICIPANTS ET, LE CAS ECHEANT, LES PAYS TIERS OU PARTENAIRES ET LES PTOM, EN CAS DE CORRECTIONS FINANCIERES IMPOSEES PAR L'AUTORITE DE GESTION OU LA COMMISSION	100
8. UTILISATION DE COUTS UNITAIRES, DE MONTANTS FORFAITAIRES, DE TAUX FORFAITAIRES ET FINANCEMENTS NON LIES AUX COUTS	102
ANNEXES	102

1. Stratégie conjointe du programme: principaux défis de développement et réponses stratégiques

1.1 Zone de programmation

La zone de Programme ENO poursuit la géographie du programme en 2014-20, avec deux changements principaux. D'une part, le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a entraîné son retrait du Programme ENO. D'autre part, de nouvelles régions d'Allemagne et des Pays-Bas ont rejoint la zone du programme.

En Allemagne, les régions de Leine-Weser et Weser-Ems en Basse-Saxe et la ville libre hanséatique de Brême - avec ses villes de Brême et de Bremerhaven - font désormais partie de la zone du programme.

Ces régions partagent un certain nombre de défis et d'opportunités avec le reste des territoires de l'ENO, notamment en matière d'énergie verte et durable, de mesures d'adaptation pour devenir davantage résilient face au climat et aux crises, d'actions sur l'utilisation et la gestion de l'eau en tant que ressource, d'actions pour une économie circulaire et de solutions pour une mobilité verte et intelligente. De plus, l'innovation est un moteur important du développement dans ces régions. En outre, le renforcement des capacités en vue d'une économie à faible émission de carbone, l'accès aux services numériques et leur création, l'innovation sociale, les industries créatives, l'amélioration des services d'intérêt général et l'autonomisations des citoyens sont également des thèmes importants pour ces régions, comme pour le reste de la zone ENO.

Aux Pays-Bas, les trois provinces les plus au nord (Frise (Fryslân), Groningue et Drenthe) ont rejoint la zone du programme. La taille relativement réduite de ces régions rend indispensable, tant sur le plan économique que géographique, l'établissement d'une coopération avec d'autres territoires. Ces régions sont confrontées à un certain nombre de défis et d'opportunités communs avec le reste des territoires de l'ENO, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la bioéconomie, de l'économie bleue et également pour ce qui concerne l'agriculture et le rural. Les développements dans les domaines de l'hydrogène, de l'énergie aqua thermique, de la technologie de l'eau, de la micropollution et des projets de détection à distance sont particulièrement importants dans ces régions.

(La carte de la zone du programme est insérée à la fin de ce document).

- 1.2 Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales ainsi que des inégalités, des besoins d'investissement communs, des complémentarités et des synergies avec d'autres programmes financés et instruments. Résumé tenant également compte des leçons tirées de l'expérience passée et stratégies macro-régionales et stratégies de bassin maritime lorsque la zone du programme est couverte dans son ensemble ou partiellement par une ou plusieurs stratégies

Stratégie et portée du programme

Depuis la révolution industrielle, l'Europe du Nord-Ouest a été à l'avant-garde de l'industrialisation et du développement économique en Europe. Toutefois, ce siècle de croissance a eu un coût:

- Sur l'environnement
- Sur les personnes
- Sur les inégalités territoriales

Le Programme Interreg ENO cherche des moyens de pallier ces effets. L'analyse territoriale de l'ENO met en évidence les besoins territoriaux spécifiques pour lesquels une action est nécessaire afin d'inverser les tendances du passé et de préparer les régions à une transition durable vers de meilleures conditions environnementales et de nouvelles opportunités socio-économiques. Les défis et les inégalités territoriales persistent. Certains territoires souffrent encore des effets de changements structurels, tandis que d'autres doivent faire face à une diminution de leur population due au vieillissement et à la migration des jeunes. Le capital naturel sous forme de biodiversité, d'eau propre, de sols sains et d'air pur est menacé dans de nombreux territoires de l'ENO et les effets du changement climatique posent des défis pressants. En outre, il existe des déséquilibres dans l'accès aux services publics et à l'emploi. Cependant, l'ENO possède également un solide héritage en matière de développement de solutions innovantes, technologiques et sociales pour répondre à ces problèmes. Dans ce contexte, les acteurs de l'ENO ont accumulé depuis plusieurs décennies une vaste expérience pour rendre l'économie plus durable et plus efficace en termes de ressources et pour réduire les effets négatifs du changement climatique sur l'environnement.

Notre défi est donc d'accompagner les territoires de l'ENO afin de mener un développement durable et équilibré, et pour réduire les disparités. En s'appuyant sur son expertise en matière de coopération transnationale, le programme 2021-2027 vise conjointement à

« promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires de l'ENO,

dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes ».

Le programme financera des projets qui contribuent à la transition « verte » de tous les territoires de l'ENO vers une société neutre sur le plan climatique, économe en ressources et durable. Cette transition est un défi majeur pour tous les territoires et dépasse le cadre de ce programme. Le Programme Interreg ENO vise la mise en œuvre et l'adoption de solutions transnationales et locales pour contribuer à la préservation des ressources naturelles, à l'amélioration des solutions naturelles au changement climatique tout en soutenant la transition énergétique et circulaire.

La transition sera « intelligente » dans le sens où elle s'appuiera sur le potentiel d'innovation technologique et de numérisation encouragé par les acteurs publics et privés. En outre, les solutions intégrées nécessiteront des approches sociétales innovantes et l'engagement des citoyens et des acteurs de l'économie sociale pour créer des partenariats intelligents qui faciliteront l'adoption de ces solutions par les citoyens et permettront une innovation transformatrice.

En même temps, la transition sera « juste » dans le sens où elle devra être inclusive et prendre en compte toutes les personnes et tous les territoires. Les solutions doivent être équitables et intégrées dans le sens où elles donnent du pouvoir aux communautés locales. Les projets doivent répondre aux besoins spécifiques des territoires présentant des défis territoriaux et socio-économiques propres et les aider dans leur transition vers des processus et systèmes plus écologiques.

Les actions du programme soutiendront la coopération transnationale impliquant les acteurs publics et privés, les universités et centres de recherche, ainsi que les organisations de la société civile des différentes régions concernées par la zone du programme ENO. Le programme contribuera à accroître la capacité des communautés à relever les défis pertinents du développement territorial. Il soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action, le développement et l'expérimentation de solutions ainsi que l'organisation d'activités connexes de renforcement des capacités et de sensibilisation.

L'objectif général du programme et de ses actions est de contribuer à un développement équilibré dans l'ensemble du programme ENO, quel que soit le type de territoire. Le programme vise à rendre toutes les régions de l'ENO plus résilientes, c'est-à-dire à accroître leur capacité à mieux répondre à tout défi existant et futur. Enfin, le programme veut contribuer à améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens de l'ENO.

Les parties prenantes de tous les types de territoires, y compris les zones urbaines, rurales, côtières, les régions de l'arrière-pays, les territoires frontaliers, les zones métropolitaines, les zones périurbaines, les centres-villes, les quartiers urbains présentant des risques d'exclusion,

les banlieues, les villes moyennes, les villages ruraux et les territoires ayant des besoins spécifiques (liste non exclusive), seront invitées à élaborer et à mettre en œuvre des solutions ancrées dans les territoires.

Le champ thématique du programme couvre les aspects de la transition verte, intelligente et juste, dans le but de soutenir un développement équilibré et la résilience territoriale.

La priorité 1 - Résilience climatique et environnementale intelligente pour les territoires de l'ENO - fait référence à l'objectif politique 2 « Une Europe plus verte et à faible émission de carbone ». Elle vise à améliorer la résilience climatique, en atténuant les effets du changement climatique grâce à des infrastructures vertes et bleues, et à protéger la biodiversité et les écosystèmes en s'appuyant sur le fort potentiel de la zone ENO.

La lutte contre le changement climatique représente l'un des principaux défis territoriaux de la zone de coopération. Le programme contribue à l'objectif du pacte vert pour l'Europe (COM (2019) 640 final) de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Il s'inscrit également dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Malgré les différences entre les zones urbaines, rurales et côtières, la région ENO est l'une des plus développées économiquement de l'UE, avec une forte densité de population et d'infrastructures (notamment de transport), ainsi que d'industries. La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont très élevées, ce qui contribue à une exposition importante des territoires et des communautés aux risques liés au changement climatique et des menaces pour la nature et les services écosystémiques.

La priorité 2 - Une transition énergétique intelligente et juste pour les territoires de l'ENO - fait référence à l'objectif politique 2 « Une Europe plus verte et à faible émission de carbone ». Elle vise à promouvoir une transition énergétique intelligente et juste dans la zone de l'ENO.

Les territoires de l'ENO s'engagent à contribuer aux objectifs ambitieux du pacte vert pour l'Europe (COM (2019) 640 final). Cela permettra à l'Europe de devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050 en donnant la priorité à l'efficacité énergétique, en développant un secteur de l'électricité largement fondé sur les ressources renouvelables, en garantissant un approvisionnement énergétique de l'UE à un prix abordable et en s'efforçant de mettre en place un marché européen de l'énergie entièrement intégré, interconnecté et numérisé. La contribution du programme ENO est également conforme aux objectifs de développement durable 7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et 12 « Établir des modes de consommation et de production durables ». Bien que les régions de l'ENO présentent des partenariats, des réseaux et de nouvelles institutions stables soutenant cette transition, il y a encore des lacunes. Il existe des besoins, notamment pour développer la compatibilité entre l'offre et la demande d'énergie, ainsi que pour promouvoir des systèmes de gouvernance multi-niveaux appropriés

qui prennent en compte les nombreuses dimensions impliquées dans le processus devant aboutir à une économie à faible émission de carbone.

La priorité 3 - Transition vers une économie circulaire basée sur les territoires renvoie à l'objectif politique 2 « Une Europe plus verte et à faible émission de carbone ».

Par rapport à l'ensemble de l'UE, la zone ENO est relativement avancée lorsqu'il s'agit d'adopter des approches pour une économie circulaire et économe en ressources, mais des progrès supplémentaires doivent être réalisés. En effet, les avantages de cette transition ne sont pas répartis de manière égale entre tous les territoires, secteurs industriels et groupes sociétaux.

La priorité 3 vise à promouvoir une transition plus efficace vers l'économie circulaire en donnant accès à ses avantages à tous. Cette priorité contribue au nouveau plan d'action pour l'économie circulaire « Pour une Europe plus propre et plus compétitive » (Commission européenne, 2020e) ainsi qu'à plusieurs ODD des Nations unies, notamment les ODD 7 sur l'énergie, 8 sur la croissance économique, 11 sur les villes durables, 12 sur la consommation et la production responsables, 13 sur les changements climatiques, 14 sur la vie aquatique et 15 sur la vie terrestre.

Priorité 4 - Améliorer la résilience territoriale dans l'ENO par une transformation innovante et intelligente - fait référence à l'objectif politique 1 « une Europe plus compétitive et plus intelligente en promouvant une transformation économique innovante et intelligente et la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication (TIC) ».

Bien que la zone ENO soit leader dans de nombreux secteurs, des disparités relatives aux capacités d'innovation, à l'utilisation des technologies et au déploiement de la numérisation peuvent être observées dans les différents territoires et économies de l'ENO. En outre, la crise du COVID et ses conséquences, l'impact du Brexit et de la mondialisation ont souligné la nécessité de soutenir les acteurs publics et privés de l'innovation dans l'ENO (PME, organisations de soutien aux entreprises, clusters, chambres représentatives des professionnels/secteurs, autorités locales, régionales et nationales, fournisseurs d'infrastructures publiques, organisations de recherche et de technologie, prestataires de services (publics), associations de citoyens, etc.). Dans ce contexte, l'innovation et le soutien aux acteurs publics et privés de l'innovation doivent être un moteur du développement économique et territorial de l'ENO. Les capacités d'innovation sont nécessaires pour soutenir la transformation des économies vers un développement commercial durable, ainsi que pour relever les défis territoriaux et stimuler un développement intelligent et intégré. Du secteur privé au secteur public, les capacités d'innovation sont cruciales pour un développement territorial équilibré de toutes les régions.

La priorité 5 - Transition vers une société socialement inclusive et résiliente - fait référence à l'objectif politique 4 « une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le pilier européen

des droits sociaux » pour promouvoir une croissance inclusive et un développement territorial intégré et équilibré. Cela vise à améliorer les capacités, les compétences et le bien-être des communautés de l'ENO en fournissant des services d'intérêt général et des conditions favorables au renforcement de l'emploi de qualité, à l'accès à la santé et aux soins, et à l'amélioration du potentiel du tourisme et de la culture dans le développement économique.

L'un des défis territoriaux de la zone ENO est de surmonter les disparités territoriales en matière de développement social et sociétal, d'intégration et d'égalité d'accès aux services publics. Grâce à cette priorité, le programme contribuera à la réalisation de certains des 17 « objectifs de développement durable » des Nations unies: ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous », ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre », ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Pendant sa mise en œuvre, le programme encouragera l'utilisation stratégique des marchés publics pour soutenir les objectifs politiques (y compris les efforts de professionnalisation pour combler les lacunes en matière de capacités). Les bénéficiaires doivent être encouragés à utiliser davantage de critères liés à la qualité et au coût du cycle de vie. Lorsque cela est possible, des considérations environnementales (par exemple, des critères de marchés publics écologiques) et sociales, ainsi que des incitations à l'innovation, doivent être intégrées dans les procédures de marchés publics.

L'ENO respectera également les principes horizontaux des droits fondamentaux, d'égalité entre les genres, de la non-discrimination et du développement durable. L'ensemble de la mise en œuvre du programme sera soumis à ces principes. Le respect de ces principes horizontaux fera partie des critères de sélection des projets.

Dans le plein respect des principes d'e-Cohésion, l'ENO continuera à mettre en œuvre un système d'échange de données électroniques entre les autorités et les bénéficiaires, ainsi que le suivi de toutes les opérations. L'outil développé par Interact (nommé *Jems* en 2021-2027) sera utilisé. Le système a été opérationnel en 2014-2020 (e-MS), et sa continuité est assurée.

Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales, et des besoins d'investissement communs.

L'analyse des défis communs se fonde sur une analyse territoriale approfondie. Afin de résumer les défis communs les plus pressants dans la zone ENO, les défis ont été classés selon trois profils territoriaux différents: les zones urbaines, les zones avec des liens urbains-ruraux dominants et les zones rurales. Cependant, il est clair que la différenciation des défis n'est pas toujours évidente ou peut varier pour certains territoires. Certains défis concernent tous les profils ou différents profils de territoires. Les paragraphes suivants présentent les principaux défis et leurs conséquences selon les types de territoires les plus touchés.

L'Europe du Nord-Ouest est l'une des régions les plus urbanisées et les plus densément peuplées d'Europe. Elle fait également partie des zones les plus productives et les plus riches, avec une forte concentration/un degré élevé d'activités d'innovation, et des niveaux élevés de connectivité numérique et de transport. Dans le même temps, les défis territoriaux et les disparités entre les territoires persistent. Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au niveau élevé de richesse économique globale, le modèle au niveau local montre que celle-ci n'est pas répartie de manière égale dans la zone de coopération. Par exemple, le PIB par habitant est beaucoup plus élevé dans les capitales, les villes et les zones urbaines que dans la plupart des régions rurales de la zone ENO. Parallèlement, certains territoires ruraux présentent des taux d'emploi élevés, tandis que certains quartiers urbains sont confrontés au chômage et à l'exclusion sociale. Dans l'ensemble, le niveau élevé d'industrialisation et de productivité de l'ENO a un prix. Les effets environnementaux négatifs sur la qualité de l'air, les niveaux d'émission de gaz à effet de serre ainsi que la qualité de l'eau rendent encore plus pressante l'adaptation aux effets du changement climatique. Pour parvenir à des émissions nulles en carbone d'ici 2050, il faudra une transformation qui ne se limite pas aux changements financiers, réglementaires et technologiques, mais qui place les citoyens et les communautés au cœur de la transition. Réaliser ce que l'on appelle une transition juste est donc un défi commun à tous les territoires de l'ENO. La stratégie du programme ENO répond aux défis territoriaux des différents territoires de l'ENO et se concentre sur les solutions ancrées dans les territoires développées dans un format transnational. Les défis spécifiques sont similaires dans toute la région de l'ENO, avec des caractéristiques complémentaires. L'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces a permis d'identifier les besoins d'investissement communs à toute la zone et qui bénéficieraient d'une action et d'une coopération territoriales.

A) Principaux défis communs dans les zones urbaines de l'ENO

L'Europe du Nord-Ouest est une région essentiellement urbanisée, qui abrite les plus grandes zones urbaines de l'Union européenne. Une grande partie de la région ENO fait partie de ce que l'on appelle la « banane bleue européenne », qui comprend un ensemble d'agglomérations métropolitaines telles que Bruxelles, Amsterdam, la région Rhin/Ruhr ou Paris, de nombreuses zones urbaines, périurbaines et rurales ainsi que des zones côtières et de l'arrière-pays (principalement en Irlande, en Belgique, en France et en Allemagne). Le poids des zones urbaines est d'autant plus important que la zone de coopération ENO comprend un grand nombre des villes de l'UE les plus fortes économiquement, avec des fonctions de passerelle, des

caractéristiques et des défis différents. De nombreuses villes de petite et moyenne taille constituent l'épine dorsale territoriale de la région ENO. En raison d'un degré élevé d'urbanisation, les défis et les opportunités en matière de développement urbain sont essentiels pour le développement de la zone de coopération ENO. Cela vaut pour tous les types de villes et de zones urbaines de l'Europe du Nord-Ouest.

Défi territorial A.1: La lutte contre la dégradation de l'environnement et les effets nuisibles du changement climatique

L'analyse territoriale réalisée dans le cadre de la préparation de ce programme a montré que de nombreux territoires souffrent des effets négatifs de la dégradation de l'environnement et sont gravement exposés aux effets du changement climatique tels que le stress thermique, les inondations, les sécheresses et les impacts des événements météorologiques et climatiques extrêmes qui ont des effets négatifs sur les personnes et la biodiversité.

Entre 1980 et 2017, les événements météorologiques et climatiques extrêmes ont induit des impacts économiques considérables dans les pays de la zone de coopération ENO, avec une perte moyenne par habitant de près de 1 000 euros. L'Allemagne a enregistré les pertes financières les plus élevées, ainsi que le nombre de décès de loin le plus élevé. Le Luxembourg a enregistré les pertes les plus élevées par habitant et par km². Les récents événements climatiques extrêmes ont confirmé cette tendance.

Le stress thermique est un autre défi environnemental, amplifié par les effets du changement climatique, qui touche particulièrement les zones urbaines de la zone de coopération ENO. La répartition spatiale du stress thermique devrait avoir l'impact le plus important dans les régions allemandes de l'ENO et dans certaines parties de la Belgique. Les régions fortement urbanisées, telles que les régions métropolitaines d'Amsterdam et de Bruxelles, se distinguent par des impacts particulièrement élevés par rapport à leurs régions voisines.

Dans de nombreuses régions de l'ENO, la qualité de l'air est mauvaise et la pollution est élevée, qu'elle provienne des émissions des transports, de l'industrie ou de l'agriculture. De nombreuses zones urbaines affichent de faibles performances en matière d'émissions de NOx, de PM2.5 et de SO2, tandis que d'autres ont des performances préoccupantes en matière de NH3 et de NMVOC, en raison des transports et des émissions industrielles. La réduction des émissions de gaz à effet de serre reste un défi pour tous les types de zones urbaines.

La grande majorité des masses d'eau de l'ENO ne sont pas dans un bon état écologique et peuvent potentiellement se dégrader davantage. Les principales pressions significatives sur les masses d'eau de surface sont les sources diffuses et les dépôts atmosphériques, suivies par les pressions hydro-morphologiques (par exemple, par le biais de barrages, d'écluses, d'altérations physiques des canaux), le traitement des eaux usées urbaines et les captages (par exemple, de l'industrie, de l'approvisionnement en eau). Dans de nombreux endroits, l'infrastructure bleue (c'est-à-dire les éléments d'eau, comme les rivières, les canaux, les étangs, les zones humides,

les plaines inondables) fait défaut ou est de mauvaise qualité. Dans certaines régions, un nombre important de masses d'eau de surface présentent des signes évidents de pollution chimique. Bien que l'état des eaux souterraines dans l'ENO soit généralement bon, elles subissent une pression importante dans certaines régions.

L'ENO présente une densité relativement faible d'infrastructures vertes (c'est-à-dire d'arbres, de pelouses, de haies, de parcs, de champs, de forêts, de jardins et de zones vertes reliant des zones naturelles et protégées). L'utilisation des sols est intense et les écosystèmes naturels sont fragmentés. Cela affecte la qualité et la quantité de la biodiversité, en particulier dans les régions urbaines, affectées également par d'autres facteurs tels que les espèces envahissantes, le manque d'espaces verts ou le manque d'eau. Dans le même temps, il existe un important potentiel inexploité pour l'entretien de l'infrastructure verte existante, l'amélioration de la connectivité entre les zones protégées et la restauration des zones naturelles et semi-naturelles.

En ce qui concerne l'économie circulaire, l'intensité des déchets physiques dans l'ENO est élevée par rapport aux moyennes de l'UE. Une grande partie de la zone de coopération de l'ENO a amélioré ses taux de recyclage, de déchets toxiques ou de mise en décharge. Toutefois, la prudence est de mise car une augmentation de la capacité d'incinération a été observée. Le Luxembourg, l'Allemagne et l'Irlande sont à la traîne en ce qui concerne le taux de (ré)utilisation circulaire des matériaux secondaires. Les stratégies et modèles d'entreprise circulaires sont responsables, dans la zone ENO, de 2 857 personnes employées pour 1 million d'habitants, ce qui est supérieur à la moyenne européenne. Cependant, la répartition territoriale n'est pas égale puisque la diffusion des modèles d'affaires circulaires est favorisée par les agglomérations (tant industrielles qu'urbaines) et les pôles de connaissance. Dans l'ensemble, il existe encore un grand potentiel pour promouvoir la circularité ancrée dans les territoires et à travers les différentes chaînes de valeur, afin de réduire la quantité de ressources à courte durée de vie qui finissent dans les décharges et d'améliorer la réutilisation ainsi que l'efficacité des matériaux dans la production.

L'intensité énergétique mesure les besoins en énergie d'une économie, et est souvent utilisée comme une approximation de l'efficacité énergétique. Dans l'ENO, le niveau d'intensité énergétique est le plus élevé en Belgique, modéré en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, et le plus faible en Irlande et au Luxembourg.

Tous les États membres de l'espace de coopération ENO se sont engagés à réaliser une réduction significative de la consommation d'énergie, principalement en découplant la croissance économique de la consommation d'énergie grâce à une meilleure efficacité énergétique. Le découplage peut résulter de la réduction de la demande de services à forte intensité énergétique (par exemple, le chauffage, l'éclairage) en utilisant l'énergie de manière plus efficace (et donc en utilisant moins d'énergie par unité de production économique). Les

besoins et les lacunes en matière d'investissement concernent principalement l'efficacité énergétique des bâtiments.

En ce qui concerne la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans le domaine de l'électricité, il existe un écart important dans certains pays de l'ENO. En 2018, la moyenne de l'UE des 27 était de 32 %. L'analyse des pays de l'ENO révèle que plus d'un tiers de toute l'électricité consommée a été produite à partir de sources renouvelables en Allemagne, tandis que la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans l'électricité est plus faible en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Dans l'ensemble, il existe un fort potentiel d'utilisation de sources d'énergie renouvelables ou de technologies efficaces pour le chauffage et la production d'électricité. Un important potentiel d'énergie solaire existe dans de nombreuses régions de l'ENO. Par exemple, au Luxembourg, environ 3 % des ménages ont installé un système solaire photovoltaïque résidentiel, alors que le potentiel technique de ces activités est de 8 %.

Besoins potentiels d'investissements communs pour la coopération dans les zones urbaines:

- Travailler sur des solutions basées sur les sources et les techniques d'énergie renouvelable et les mesures d'efficacité énergétique (matériaux, technologies, numérisation, compétences des professionnels du bâtiment, etc.), les mécanismes de soutien à l'efficacité énergétique (par exemple, le financement, les marchés publics, etc.) ainsi que les solutions pour la cogénération de chaleur et d'électricité (CHP) et l'engagement des consommateurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies relatives à l'économie circulaire, aux déchets et à l'efficacité des ressources, notamment la réduction de la production de déchets par habitant, l'amélioration du taux de recyclage des déchets, et les mesures visant à améliorer le taux d'utilisation des matériaux circulaires.
- Élaborer des stratégies conjointes pour mieux prévenir les effets du changement climatique et s'y adapter, ou atténuer les phénomènes climatiques défavorables ou les phénomènes météorologiques violents.
- Améliorer le potentiel des infrastructures vertes et l'état du capital naturel et de la biodiversité.
- Accroître la sensibilisation et l'acceptation sociale de nouvelles approches efficaces et circulaires, engager des communautés et soutenir un changement de mentalité vers des approches plus cohérentes et durables.
- Améliorer la disponibilité d'une eau de bonne qualité dans les masses d'eau de surface et/ou les sources d'eau souterraine.

Défi territorial A.2: Lutter contre la fragmentation et la pauvreté urbaine

Le développement socio-économique urbain n'est pas le même pour toutes les zones urbaines de l'ENO. Les disparités socio-économiques ont tendance à augmenter. Il est nécessaire de faire

face à ces tendances en adaptant et en transférant des solutions provenant de régions qui luttent avec plus de succès contre cette tendance, et dont les structures socio-économiques et démographiques sont similaires. En outre, il existe des différences territoriales en matière de résilience postindustrielle et de capacité d'innovation. Par conséquent, malgré la suprématie économique des zones urbaines, nombre d'entre elles sont confrontées à de multiples défis qui méritent un développement stratégique plus poussé. En outre, la coopération est utile pour relever ces défis, non seulement entre les zones urbaines et leurs environs, mais aussi sur des territoires plus vastes.

Une facette spécifique de la pauvreté dans les zones urbaines concerne ce que l'on appelle la pauvreté énergétique. Cela décrit les difficultés des ménages à faibles revenus à payer leurs factures d'énergie ou à souffrir d'un manque de services énergétiques adéquats à domicile. Cette situation est souvent due à la faible performance énergétique des bâtiments, un problème commun à presque toutes les zones urbaines de l'ENO. Il existe un risque que les mesures d'efficacité énergétique, telles que la modernisation des maisons dans les zones urbaines, aient un impact négatif sur les ménages à faibles revenus, avec des coûts énergétiques plus élevés ou des loyers plus élevés. Les effets indirects sur l'exclusion sociale ou la disponibilité de logements abordables doivent être pris en compte.

Les défis auxquels sont confrontées les zones urbaines peuvent être divers, et couvrir de nombreux aspects du développement territorial. Ceux-ci sont principalement liées à l'inclusion sociale et à la qualité de vie, y compris la santé, mais aussi la mobilité, la pauvreté, la gestion des déchets dans une économie circulaire, l'éducation et la promotion des connaissances, la production d'énergie durable, efficace et verte, les réseaux qui favorisent les processus démocratiques participatifs et l'implication et l'autonomisation des citoyens. Une promotion inégale de ces aspects peut accroître les inégalités existantes et conduire à une fragmentation sociale.

Besoins potentiels d'investissements communs pour la coopération dans les zones urbaines:

- Renforcer l'apprentissage mutuel et les solutions pour réduire la pauvreté urbaine, améliorer une mobilité efficace et intelligente ainsi qu'une énergie durable et efficace sans menacer la disponibilité de logements abordables, promouvoir et mettre en œuvre des plans d'économie circulaire à l'échelle métropolitaine.
- Renforcer la coopération entre les petites villes, les villes de second rang et les villes afin de créer une masse critique compétitive pour la fourniture de services d'intérêt général.
- Soutenir les zones urbaines dont les performances sociales sont faibles en favorisant les approches intégrées, la coordination intersectorielle et l'implication des acteurs locaux pour fournir des services de base.
- Atténuer le risque d'exclusion sociale dans les zones urbaines et tirer parti de leurs grandes opportunités économiques (possibilités d'emploi, infrastructures, services, transports, etc.).

- Transformer les villes en lieux plus attrayants pour vivre, travailler et visiter grâce à des stratégies transnationales.
- Donner aux communautés locales les moyens d'élaborer des stratégies de développement local pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion urbaines.
- Impliquer les acteurs locaux pour relever les défis liés à l'augmentation de la population dans les villes et dans les agglomérations métropolitaines à forte densité de population.

B) Principaux défis communs dans les territoires de l'ENO avec des liens denses entre zones urbaines et rurales

La structure urbaine de l'Europe du Nord-Ouest est favorisée par de nombreuses villes de second rang dans tous les territoires, qu'ils soient à prédominance urbaine ou rurale. Les relations et les liens entre les villes et les campagnes sont naturels et inévitables. Les flux de personnes, de visiteurs et de marchandises intègrent les zones urbaines et rurales dans des modèles fonctionnels et spatiaux. Ils renforcent les complémentarités existantes entre les régions urbaines et rurales et peuvent améliorer l'accès aux services, et accroître l'attractivité économique des zones rurales. Différents types de liens entre les villes et les campagnes peuvent être observés, par exemple la migration rurale-urbaine et les déplacements domicile-travail, les transactions économiques, la fourniture de services publics, y compris les transports publics, et les services écosystémiques, tels que les loisirs, l'eau, l'énergie et l'approvisionnement alimentaire.

En outre, différentes zones fonctionnelles peuvent être observées dans la zone de coopération ENO, par exemple les zones urbaines fonctionnelles, les zones rurales fonctionnelles, les partenariats urbains-ruraux. Les fonctionnalités peuvent être trouvées dans les liens relatifs au transport, comme par exemple dans les flux de personnes et de marchandises. Il s'agit notamment des liaisons à grande vitesse, mais aussi du rail conventionnel, des liaisons routières, des itinéraires cyclables transnationaux (par ex. Eurovelo), des liaisons aériennes, fluviales et portuaires. Les flux de navetteurs ruraux-urbains et transfrontaliers constituent des liens fonctionnels pertinents dans de nombreuses régions urbaines-rurales de l'ENO, en tant que parties de l'ENO. Les fonctionnalités jouent également un rôle important en ce qui concerne les liens entre zones urbaines et rurales, car ces derniers contribuent à intégrer les zones rurales et urbaines dans des territoires plus fonctionnels et à améliorer l'accès aux services de base au sein des zones fonctionnelles, à accroître l'attractivité des zones rurales, à renforcer les complémentarités et à inspirer un développement territorial plus équilibré.

La région possède une riche expérience en matière d'espaces fonctionnels transfrontaliers, la plupart d'entre eux faisant déjà l'objet de programmes INTERREG transfrontaliers ou de GECT transfrontaliers (Groupements européens de coopération territoriale). Cependant, les espaces fonctionnels ne sont pas limités aux zones transfrontalières. Dans de nombreuses régions, le fossé entre les villes et les campagnes persiste. Ces fractures sont principalement observées en ce qui concerne le PIB et les activités économiques, les infrastructures vertes, les connexions de

transport et l'accessibilité numérique et physique des services de base, qui mettent en évidence les disparités existantes entre les régions urbaines et rurales, ainsi que dans les zones fonctionnelles. Des défis territoriaux subsistent lorsqu'il s'agit d'accroître l'attractivité et la capacité de services des zones fonctionnelles confrontées à une évolution positive de la population, avec un besoin d'installations adéquates en matière d'éducation et d'innovation, de systèmes énergétiques intelligents, de transition vers une économie circulaire, ainsi que d'accessibilité et d'accès aux services de base.

Défi territorial B.1: Fragmentation des capacités d'innovation

Le développement de l'innovation diffère largement entre les régions urbaines et rurales, les capacités d'innovation étant généralement plus limitées dans les régions périurbaines ou rurales. Cependant, même si les zones urbaines semblent héberger des pôles de connaissance et des leaders technologiques, certaines d'entre elles accusent un retard dans le déploiement des services numériques, dans le niveau d'innovation et dans l'utilisation des technologies et des outils informatiques pour relever les défis territoriaux et sociétaux. La constitution d'une masse critique et de capacités d'innovation dans les zones rurales reste un défi. Le développement des nouvelles technologies, la numérisation, l'innovation dans l'administration publique et l'utilisation des technologies et outils numériques dans la prestation de services ainsi que le déploiement des technologies de l'information sont des défis importants, qui mettent en évidence les disparités entre les zones urbaines et rurales, et soulignent la nécessité d'équilibrer les capacités d'innovation sur l'ensemble du territoire.

Contribution transnationale potentielle aux besoins d'investissement communs par le biais de la coopération urbaine-rurale

- Renforcer les capacités d'innovation entre les leaders de l'innovation et les régions moins bien classées dans le tableau de bord européen de l'innovation ou qui ont perdu leur position ces dernières années.
- Diffuser l'innovation depuis les lieux où la technologie numérique et les approches intelligentes sont développées, jusqu'aux lieux où elle peut apporter une valeur ajoutée au développement économique, social ou environnemental.
- Développer des zones urbaines-rurales fonctionnelles pour créer une masse critique de capacités d'innovation, par exemple sur des sujets tels que les déplacements domicile-travail, l'innovation, l'éducation, le tourisme ou les services de base.
- Transférer des services et des technologies innovants des centres de connaissances vers des régions plus éloignées.
- S'appuyer sur les similitudes entre les objectifs et les approches de l'innovation territoriale dans les régions, par exemple dans les stratégies de spécialisation intelligente.
- Augmenter le potentiel de l'économie sociale en promouvant sa contribution aux capacités d'innovation régionales et transnationales qui peuvent contribuer à l'impact social et à une transition juste et résiliente.

- Développer conjointement des stratégies de relance économique étant donné la crise du COVID-19 dans des régions aux profils économiques similaires.

Défi territorial B.2: Désintégration des infrastructures vertes et bleues et des services écosystémiques

La transition durable est un défi pour les régions qui ont d'importants liens entre les villes et les campagnes. Les zones rurales sont fondamentales pour la fourniture de nourriture, d'eau, d'air, de capital naturel et d'autres services écosystémiques aux zones urbaines. Cependant, la pression exercée sur les zones rurales, en particulier dans les pays très densément peuplés, par l'agriculture intensive, les projets de logement extensifs, les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique, est de plus en plus forte. Neuf zones urbaines-rurales fonctionnelles de l'ENO présentent le risque d'inondation urbaine le plus élevé, principalement celles situées autour des bassins versants des fleuves avec des groupes à risque élevé ou très élevé, par exemple le long du cours de l'Escaut en France, en Belgique et aux Pays-Bas, de la Moselle au Luxembourg, en France et en Allemagne, dans les régions de Cork et de Waterford en Irlande, et les régions situées le long du Rhin du sud-ouest de l'Allemagne aux Pays-Bas. La nature et les solutions basées sur la nature sont essentielles pour garantir un minimum de capital naturel, pour réduire les effets négatifs des événements naturels et pour maintenir la biodiversité dans toute région donnée. Dans la plupart des régions de la zone ENO, les infrastructures vertes et bleues sont relativement peu nombreuses par rapport à l'UE. Il existe un risque élevé de détérioration de l'infrastructure verte et bleue existante dans l'ENO, en particulier dans les zones situées autour des grandes villes. Les espaces verts et bleus ne sont pas seulement rares dans les villes centrales mais aussi dans les parties extérieures des zones urbaines de plusieurs régions de la zone de coopération ENO. L'amélioration des infrastructures vertes et bleues dans la zone NWE semble nécessaire pour l'ENO.

Contribution transnationale potentielle aux besoins d'investissement communs par le biais de la coopération urbaine-rurale

- Soutenir la restructuration économique, sociale et énergétique.
- Promouvoir l'engagement communautaire et les opportunités commerciales alternatives pour maintenir ou augmenter l'emploi régional vers l'atténuation du changement climatique, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, etc.
- Développer des modèles commerciaux alternatifs (par exemple, avec des avantages pour les communautés locales) pour relever les défis sociétaux à long terme.
- Maintenir les infrastructures bleues et vertes existantes, améliorer la connectivité entre les zones protégées et restaurer les zones naturelles et semi-naturelles.
- Intégrer le concept d'infrastructure verte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Défi territorial B.3: Fourniture de services dans le contexte des discontinuités entre zones urbaines et rurales

La disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des services de base tels que les télécommunications, la santé, l'éducation et la garde d'enfants sont un indicateur du bien-être des citoyens et revêtent une importance croissante, compte tenu également de la crise actuelle du COVID-19. L'accès aux SIG révèle une fracture entre les zones urbaines et rurales dans la zone de coopération ENO. Ce défi s'accroît avec les effets démographiques, en particulier dans les zones rurales. Les temps de trajet et les modalités de fonctionnement (par exemple, les heures d'ouverture) des crèches, des écoles secondaires, des prestataires de soins ou des hôpitaux varient fortement. Des approches intelligentes et de nouvelles solutions exploitant par exemple des solutions numériques, peuvent améliorer l'accessibilité aux services d'éducation, de garde d'enfants ou de soins de santé dans les zones périphériques dans le cadre de la qualité de vie et de la résilience des territoires.

Contribution transnationale potentielle aux besoins d'investissement communs par le biais de la coopération urbaine-rurale

- Compenser l'inadéquation entre l'offre et la demande de services, entre les zones rurales et urbaines, en tenant compte des différents modèles et tendances démographiques.
- Faciliter le transfert des technologies et outils numériques dans l'éducation, la formation, la santé et les services de soins entre les zones urbaines et rurales.
- Faciliter la transition vers le numérique, l'innovation et la transformation technologique entre les zones urbaines et rurales.
- Mise en œuvre de partenariats ruraux-urbains pour appliquer des stratégies intégrées dans la prestation de services.

C) Principaux défis communs en milieu rural/côtier et les périphéries intérieures de l'ENO

L'espace de coopération ENO, bien que fortement urbanisé, abrite également des zones rurales et côtières ainsi que d'autres zones présentant des spécificités géographiques, mais aussi des périphéries intérieures. Ces territoires permettent la spécialisation de certaines activités, ce qui convient à une main-d'œuvre moins nombreuse que dans les zones urbaines. Bien que les grandes villes aient une productivité supérieure à celle des petites villes ou des zones rurales, dans l'ENO, ces dernières se concentrent souvent sur la production agricole ou l'exploitation des ressources naturelles, l'industrie manufacturière et le tourisme.

Le dépeuplement, le chômage, les différences de PIB avec les zones urbaines et le manque d'accessibilité constituent un défi pour le développement économique des zones rurales. Plus les zones rurales et côtières sont éloignées, plus elles sont vulnérables à une évolution démographique défavorable. Les zones rurales périphériques sont souvent confrontées à un accès moindre aux infrastructures numériques et à l'Internet à haut débit, ce qui entrave le développement de nombreuses activités commerciales, de solutions numériques dans le domaine de l'éducation et de la santé, ou d'autres utilisations des outils numériques.

Globalement, l'accès aux services de base est considérablement plus limité dans les zones rurales périphériques que dans les zones urbaines ou les territoires urbains-ruraux. Certaines zones rurales souffrent de dépeuplement, de vieillissement, de faible disponibilité de travailleurs qualifiés, de faible densité de population et de masse critique de population affectant la fourniture de services.

Les zones rurales possèdent un patrimoine culturel et naturel à fort potentiel. Elles sont de plus en plus des destinations privilégiées pour le tourisme intérieur et les excursions de courte durée, ce qui exerce une pression sur la biodiversité et le patrimoine naturel/culturel. Dans le même temps, les zones rurales sont gravement touchées par les phénomènes météorologiques et les effets du climat, tels que les fortes pluies ou les tempêtes, les sécheresses, le dépérissement des forêts/les incendies ou la réduction du niveau des eaux souterraines.

Lorsqu'il s'agit de zones côtières, leur localisation et leur caractère jouent un rôle déterminant dans leur développement. Dans le même temps, les zones côtières qui abritent de grandes villes et des zones urbaines présentent une image différente du développement, car elles peuvent être des pôles de développement attrayants ou des points importants de l'économie dans leur contexte national. Les activités économiques sont également très diverses dans les zones côtières, il peut s'agir par exemple d'activités portuaires, de la pêche et du tourisme lié à la mer. Les écosystèmes et le climat sont également très différents dans les zones côtières, en fonction des différentes caractéristiques géomorphologiques et des zones climatiques de l'Europe. L'accessibilité des zones côtières dépend de leur éloignement et de la répartition de la population nationale.

Dans l'ensemble, un certain nombre de défis persistent, principalement dans les zones rurales et côtières périphériques. Compte tenu de leurs particularités géographiques, qui constituent un défi en soi, elles pourraient éventuellement être transformées en avantages comparatifs grâce à des stratégies intégrées et à une coopération renforcée.

Défi territorial C.1: Obstacles sur la voie d'une transition durable et équitable

La fracture numérique rurale entrave souvent le développement et l'utilisation des outils et solutions numériques. Les opportunités économiques et d'emploi sont rares et manquent de diversité dans les zones rurales. Les activités liées à la culture et au tourisme offrent de nouvelles possibilités d'emplois et de revenus qui n'ont pas encore été pleinement exploitées dans de nombreuses régions, mais elles peuvent également être à l'origine de nouveaux défis, tels que l'augmentation des flux de transport et de marchandises, des déchets et de la pression sur les zones naturelles protégées. L'agriculture joue toujours un rôle important dans la création d'emplois et de revenus. Cependant, l'intensification de l'agriculture (et de la pêche) s'ajoute aux tendances au dépeuplement, à la pollution et aux problèmes de biodiversité. Tout cela a accru les défis environnementaux dans les zones rurales.

Contribution transnationale potentielle aux besoins d'investissement communs par le biais de la coopération à différents niveaux

- Relever les défis démographiques ruraux en mettant l'accent sur les possibilités d'emploi et les conditions de vie attrayantes.
- Créer des possibilités d'emploi attrayantes, par exemple en s'attaquant aux compétences des travailleurs dans les zones rurales où le taux de participation au marché du travail est faible.
- Améliorer l'offre de SIG pour remédier à la pénurie de services publics dans certaines régions, ce qui peut également avoir un impact positif sur les opportunités du marché du travail.
- Soutenir l'innovation sociale, l'autonomisation des citoyens ou l'exploitation du potentiel des outils et applications numériques pour une meilleure qualité de vie.
- Renforcer les réseaux territoriaux de santé/bien-être/soins qui sont les mieux à même de reconnaître les besoins de leurs territoires et de développer des solutions adéquates.

Défi territorial C.2: Vieillesse, dépeuplement et qualité de vie

Contrebalancer les problèmes de localisation et tirer parti des avantages comparatifs des territoires ruraux est un défi en soi. Les infrastructures vertes et bleues, les écosystèmes établis, les ressources renouvelables que sont le vent, le soleil et la biomasse, ainsi que le patrimoine culturel et naturel, offrent de vastes possibilités de développement aux zones rurales et côtières. Dans le cas de la biomasse, les valeurs limites de l'UE en matière de particules seront prises en compte. Le défi consiste à trouver des solutions pour tirer parti de ces avantages comparatifs et les transformer en atouts. Ce potentiel doit être considéré dans le contexte des défis généraux, décrits précédemment, tels que la fuite des cerveaux, le vieillissement, la dépopulation, etc.

Dans le même temps, les zones côtières où se trouvent des villes importantes présentent un schéma de développement différent. Les côtes sont des pôles attractifs pour le développement urbain et les villes les plus peuplées ont tendance à se développer sur le littoral. Certaines régions côtières sont des points importants de l'économie dans leur contexte national, tandis que d'autres sont à la traîne sur le plan économique. Cette variété est encore élargie par la diversité des activités économiques dans les zones côtières. L'état des écosystèmes, le climat et les risques liés au changement climatique, l'accessibilité et l'éloignement diffèrent fortement entre les zones côtières de la zone de coopération ENO. Cela exige des solutions ancrées dans les territoires adaptées aux défis et aux possibilités spécifiques des zones côtières.

Contribution transnationale potentielle aux besoins d'investissement communs par le biais de la coopération à différents niveaux

- Accroître le tourisme durable dans les zones rurales.

- Renforcer l'identité locale, pour faire face, par exemple, au dépeuplement et à la fuite des cerveaux.
- Construire de nouveaux modèles économiques durables sur une exploitation responsable du patrimoine culturel et naturel.
- Soutenir les zones rurales pour qu'elles deviennent des pionnières en matière d'énergies renouvelables ou d'utilisation de la biomasse, qui peuvent bénéficier de stratégies coordonnées dans ces domaines et de l'expérience d'autres régions.
- Soutenir les solutions de développement local dirigées par les communautés pour une meilleure qualité de vie et la fourniture de services.
- Renforcer les investissements dans les énergies renouvelables et soutenir les opportunités par des stratégies conjointes pour les zones côtières.
- Assurer des activités conjointes pour une transition vers une économie verte et circulaire afin de créer des emplois dans les zones rurales et périphériques.

Les leçons tirées du passé

Le Programme Interreg ENO entre maintenant dans sa sixième phase de programmation. Le nouveau programme peut donc s'appuyer sur de très larges connaissances et l'expertise des cinq périodes de financement précédentes. L'expérience et les enseignements tirés ont été recueillis et des améliorations ont été apportées aux aspects opérationnels du programme et aux projets financés. Même si le champ thématique du programme V B n'a pas changé tout au long de son déroulement, les opérations quotidiennes sont en phase avec les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre réalisée en 2018 et de l'analyse territoriale de l'ENO finalisée en 2020, apportant les connaissances statistiques de pointe du territoire de l'ENO.

Dans le précédent programme V B, 102 projets ont été financés par NWE. L'évaluation de la mise en œuvre de 2018 a montré que le programme 2014-2020 avait eu un impact sur le développement territorial, et comblé une lacune critique pour la coopération transnationale. L'évaluation a également démontré que le programme a complété avec succès les programmes de financement nationaux des États membres. Les 102 projets financés ont contribué aux objectifs de cohésion territoriale, de compétitivité et de développement équilibré. L'aide du programme ENO a été bien répartie entre les régions NUTS peu et bien performantes. La part relative des FESI par type de région a montré que le soutien financier de l'ENO était toutefois, à la fin de 2017, principalement fourni aux régions urbaines et intermédiaires.

Complémentarités et synergies avec d'autres formes de soutien

Le Programme Interreg ENO ainsi que de nombreux autres programmes de l'UE ont créé de multiples solutions pour relever les défis locaux et régionaux au cours des périodes de programmation précédentes. Cependant, les synergies avec d'autres programmes de l'UE, en particulier pour les actions mises en œuvre dans la zone du Programme Interreg ENO, ne sont souvent pas exploitées efficacement. Dans le cadre de l'analyse territoriale 2020, le programme ENO a identifié des complémentarités et des synergies potentielles avec d'autres programmes et formes de soutien pour la période 2021-2027.

Le programme développera des mécanismes permettant d'identifier et d'éviter les éventuels chevauchements de financement. Au cours de la phase d'évaluation, les autorités nationales assurent la liaison avec les organismes nationaux compétents concernant les propositions de projets. En particulier, les complémentarités et/ou les chevauchements potentiels avec les fonds, programmes, politiques ou initiatives mentionnées ci-dessous font l'objet d'un suivi. Grâce à cette vérification, les autorités nationales s'assurent que les risques de chevauchement sont réduits.

Les complémentarités et les synergies avec d'autres formes de soutien sont encouragées et feront l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre. Les domaines suivants ont été définis comme hautement pertinents à prendre en compte:

- Complémentarités avec l'Espace européen de la recherche et Horizon Europe: La communication intitulée « Un nouvel EER pour la recherche et l'innovation » (COM/2020/628, adoptée le 30 septembre 2020) marque une étape importante dans la réalisation de l'Espace européen de la recherche. En outre, en novembre 2021, une recommandation du Conseil relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe ((UE) 2021/2122) a établi des domaines prioritaires pour une action conjointe à l'appui de l'EER, dans le cadre d'un agenda politique commun de l'EER entre l'UE et les États membres. » Le programme ENO prévoit des complémentarités pour favoriser les solutions fondées sur la recherche et l'innovation et atténuer les menaces potentielles, notamment en créant des synergies avec les missions d'Horizon Europe, les partenariats européens, y compris les communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) de l'IET, et les initiatives de programmation conjointe. Le programme Horizon Europe, qui met l'accent sur l'excellence de la recherche axée sur les missions, peut compléter les projets de l'ENO en mettant l'accent sur la cohésion. Il s'agit en particulier des missions de l'UE sur l'adaptation au changement climatique, les villes neutres sur le plan climatique et intelligentes, la transition vers des sols sains et le rétablissement de la bonne santé de « l'hydrosphère ». Il peut y avoir d'importantes complémentarités entre Horizon et Interreg, Horizon se concentrant sur la recherche et l'innovation (pas nécessairement avec une orientation régionale ou ENO), tandis que le Programme Interreg ENO peut aider à mettre en œuvre des solutions de développement local et régional sur le terrain. Par rapport aux précédents programmes Interreg ENO, où les synergies se produisaient surtout avec des projets relevant de l'axe de l'innovation, on peut s'attendre pour 2021-2027 à d'importantes

complémentarités avec toutes les priorités et tous les objectifs spécifiques du programme ENO.

- Complémentarités avec d'autres instruments et politiques de l'UE: le programme pour une Europe numérique 2021-2027 vise à garantir la numérisation et les compétences numériques avancées (y compris l'intelligence artificielle et ses applications à des domaines tels que les technologies basées sur les langues en vue du multilinguisme) et peut être complémentaire des projets de coopération ENO qui auront une orientation territoriale claire. En particulier, les pôles d'innovation numérique peuvent être accompagnés de projets ENO pertinents en 2021-2027. Dans le domaine du soutien aux PME, le programme du marché unique 2021-2027, le fonds InvestEU, peut offrir des synergies aux projets de l'ENO. Le nouveau programme ERASMUS+ sera complémentaire sur les thèmes de l'éducation et de la formation. Dans des domaines thématiques spécifiques, le nouveau programme LIFE+ et EU4Health peuvent offrir un potentiel de synergies, par exemple en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables ou de systèmes de santé. Les synergies avec les pôles européens d'innovation numérique (EDIH) pour promouvoir la transformation numérique de l'administration publique et des entreprises/acteurs industriels seront encouragées. En outre, des synergies avec les stratégies numériques nationales pour le patrimoine culturel seront recherchées. Le programme encouragera les synergies avec le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), instrument clé de l'UE pour le financement des investissements en infrastructures en Europe. Le programme MIE 2 (pour les années 2021-2027) est destiné à promouvoir l'expansion d'une infrastructure numérique performante en Europe dans le cadre du domaine « MIE 2 Numérique ». Les piliers du financement seront la fourniture d'infrastructures 5G (pilier 1) et d'infrastructures de données transfrontalières (pilier 2) en Europe. Dans le même contexte, les projets ENO peuvent être complémentaires du déploiement à venir des espaces européens de données, comme cela est prévu dans la stratégie européenne pour les données, qui vise à créer un marché unique en la matière qui garantira la compétitivité mondiale de l'Europe et la souveraineté des données. En outre, le programme ENO cherchera activement à contribuer aux objectifs de la directive sur l'accessibilité des sites Internet (2016/2102) qui exige que tout le contenu en ligne des organismes du secteur public soit accessible à tous, y compris aux personnes handicapées. L'ENO promouvra également les liens avec le New European Bauhaus, en particulier par le biais des actions financées dans les priorités 1 et 5.
- Complémentarités avec les programmes régionaux et nationaux relevant de l'objectif « Investissement pour l'emploi et la croissance (IE&C): les principaux programmes nationaux et régionaux du FEDER et du FSE+ compléteront de nombreux aspects du programme ENO. Les projets FEDER à vocation régionale/nationale peuvent créer des infrastructures, des structures et des cadres complémentaires pour des projets de coopération transnationale efficaces, tandis que les programmes FSE+ soutiennent les mesures sociales et liées à l'emploi, la formation et le renforcement des capacités. Des

complémentarités sont à prévoir dans certains territoires avec des projets relevant d'autres instruments tels que PeacePlus, le FTJ, le FEAMPA ou le FEADER (via LEADER).

- Les complémentarités avec les plans nationaux de reprise et de résilience (PRR) seront encouragées: Il est probable que les projets développeront des synergies et des complémentarités avec les mesures de cohésion territoriale, économique et sociale incluses dans les plans nationaux de reprise et de résilience. Le programme ENO met en place des mécanismes garantissant que l'aide du FEDER fournie dans le cadre du programme ENO s'ajoutera à l'aide fournie dans le cadre du mécanisme de redressement et de résilience, comme le prévoit l'article 9 du règlement (UE) 2021/241 du 12 février 2021 portant création de la facilité pour la reprise et la résilience. Les réformes et les projets d'investissement des PRR peuvent recevoir un soutien du programme ENO à condition que ce soutien ne couvre pas le même coût.
- Complémentarités avec d'autres programmes Interreg: d'autres programmes Interreg transfrontaliers et transnationaux dans les pays de l'ENO pourraient offrir des opportunités comparables aux parties prenantes dans les domaines de la transition verte, de la résilience au changement climatique, de la protection de la biodiversité, de l'innovation et de l'inclusion. En particulier le programme Interreg Mer du Nord offre des synergies et des complémentarités. Dans le cas du programme pour l'Atlantique, l'accent mis sur la gestion des risques naturels, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire, la promotion des énergies renouvelables ou le tourisme durable pourraient être des sujets de complémentarité. L'approche maritime de l'Espace Atlantique et l'interaction avec les territoires intérieurs représentent le trait distinctif par rapport à l'ENO.

Les trois programmes transnationaux, ainsi que d'autres programmes transnationaux et transfrontaliers, sont en communication permanente pendant la mise en œuvre du programme.

- La fourniture de données territoriales sur les récentes tendances du développement européen peut informer le développement des projets Interreg ENO et des activités du Programme Interreg ENO. En même temps, la demande de connaissances supplémentaires découlant de la coopération Interreg ENO pourrait être traitée par une analyse ciblée du programme ESPON.
- Complémentarités avec l'Agenda territorial (AT) 2030: le programme ENO contribuera à l'AT 2030 qui fournit un cadre d'action pour la cohésion territoriale et un avenir pour tous les lieux en Europe. Les enseignements tirés des actions pilotes TA2030 qui ont débuté en 2020 peuvent servir d'inspiration aux projets ENO .
- Complémentarité avec l'instrument interrégional d'investissement dans l'innovation: le nouvel instrument de l'UE pour les investissements interrégionaux dans l'innovation

pourrait offrir des activités de suivi par le biais de partenariats avec des parties prenantes extérieures à l'ENO et avec une composante d'investissement claire.

- Complémentarités avec les stratégies de spécialisation intelligente(S3):le programme ENO offre aux régions et aux pays la possibilité d'accroître la coopération transnationale et de renforcer la masse critique liée à l'innovation et à la résilience territoriales sur la base des stratégies de spécialisation intelligente spécifiques. Grâce à ce programme, les territoires de l'ENO et toutes les parties prenantes peuvent travailler ensemble sur des domaines d'intérêts communs définis dans les S3 concernées.
- Complémentarités avec la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE et les fonds de la politique agricole commune (PAC): Le programme ENO offre aux régions et aux pays la possibilité de développer des synergies avec les instruments et les projets financés dans le cadre de la PAC, à savoir le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et de contribuer ainsi au plan d'action rural de l'UE et à la vision à long terme des zones rurales de l'UE jusqu'en 2040.
- Complémentarité avec le FAMI: Les projets financés dans le cadre du programme ENO sont invités à développer des synergies et des complémentarités avec le Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI), en contribuant à la gestion efficace des migrations, à l'accueil et à l'intégration des demandeurs d'asile et à une politique d'immigration efficace.
- Complémentarités avec les stratégies maritimes et macro-régionales: Le programme ENO pourrait être complémentaire de la stratégie du bassin atlantique, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, la promotion des énergies renouvelables et la promotion d'un modèle de développement régional socialement inclusif et durable. En outre, l'ENO pourrait compléter la stratégie macrorégionale du Danube sur la protection de l'environnement, la restauration et le maintien de la qualité de l'eau, et la gestion des risques naturels. En ce qui concerne la stratégie macrorégionale alpine, l'ENO pourrait être complémentaire sur son objectif d'améliorer l'adéquation du marché du travail dans les secteurs stratégiques, la préservation des ressources naturelles, la gestion des risques naturels et la promotion des énergies renouvelables.

1.3 Justification des objectifs politiques et des objectifs spécifiques à Interreg sélectionnés, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière

Tableau 1

OP ou OSI sélectionné	OS sélectionné	Priorité	Justification de la sélection
OP2	2.4	1	Avec l'OS 2.4, le programme espère contribuer à rendre les communautés de l'ENO plus résilientes et capables de s'adapter aux effets du changement climatique et de les atténuer à long terme. La lutte contre le changement climatique représente l'un des principaux défis territoriaux de la zone de coopération. La région de l'ENO a souffert d'événements météorologiques et climatiques extrêmes, dont un nombre considérable d'inondations, causant des pertes de tous types. À l'avenir, les risques liés au changement climatique, tels que les inondations, la sécheresse et la diminution de la navigabilité des cours d'eau, exigeront une meilleure préparation et une réponse coordonnée aux catastrophes, fondée sur une coopération territoriale efficace. L'augmentation de la fréquence des périodes de forte sécheresse et d'humidité causée par le changement climatique a rendu nécessaire une consommation et une gestion durables de l'eau. La région de l'ENO est confrontée à d'importants défis en termes de qualité et de disponibilité de l'eau. La grande majorité des masses d'eau dans l'ENO ne sont pas dans un bon état chimique et écologique, même si la région de l'ENO est relativement riche en ressources annuelles renouvelables en eau douce. Cependant, la gestion de l'eau est problématique en raison de l'augmentation de la fréquence des périodes de forte sécheresse et d'humidité causée par le changement climatique. Le programme contribue à l'objectif du pacte vert pour l'Europe (COM (2019) 640 final) de faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Il s'inscrit également dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 13 sur l'action climatique. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP2	2,7	1	L'OS 2.7 veut améliorer les conditions de récupération/protection de la biodiversité en augmentant la capacité des communautés à maintenir et améliorer les infrastructures vertes/bleues et les services écosystémiques dans les régions de l'ENO. Il entend également réduire l'incidence du stress thermique et des activités humaines sur la qualité de l'air, et réduire la pollution

			atmosphérique. La lutte contre la dégradation de l'environnement et la préservation de la biodiversité constituent également l'un des principaux défis territoriaux de la zone de coopération. Le potentiel d'infrastructures vertes et bleues et de zones protégées supplémentaires dans la plupart des régions de la zone de coopération ENO est relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE, en raison de l'utilisation intensive des terres et de la fragmentation des écosystèmes naturels. Par conséquent, l'entretien de l'infrastructure verte/bleue existante, l'amélioration de la connectivité entre les zones protégées et la restauration des zones naturelles et semi-naturelles sont des éléments particulièrement importants. Dans ce contexte, il faut redoubler d'efforts pour développer des infrastructures vertes/bleues qui assurent la protection ou la restauration d'un large éventail d'écosystèmes et préviennent la perte de biodiversité et de capital naturel. De vastes territoires de la zone ENO sont concernés par une forte propension à la canicule, avec un impact plus important (mais pas exclusif) dans les régions urbaines. Les espaces naturels remplacés par des surfaces construites les rendent particulièrement vulnérables aux températures élevées et à l'absorption de chaleur. L'augmentation des températures résultant du changement climatique tend à aggraver le stress thermique, exposant les zones urbaines et rurales à une plus grande variabilité climatique locale, avec un impact négatif sur la santé et la sécurité des personnes. Le programme encouragera les approches intégrées visant à protéger la biodiversité et les écosystèmes et à atténuer les effets du changement climatique au moyen d'infrastructures vertes/bleues, comme le propose la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030. Le programme contribue à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe (COM (2019) 640 final). Il s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 13 sur l'action climatique. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP2	2,1	2	L'OS 2.1 vise à accroître la capacité des communautés de l'ENO à exploiter le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique en identifiant les possibilités d'amélioration de la performance énergétique. L'UE a formulé un objectif contraignant visant à accroître l'efficacité énergétique (directive (UE) 2018/2002 2018) et à

			réduire les émissions de GES d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030. La région de l'ENO participe à cet effort global. Selon l'analyse territoriale, il existe plusieurs domaines d'intervention présentant un fort potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique globale de la zone ENO. La performance énergétique des bâtiments et des transports reste faible dans de nombreuses zones du programme. De même, l'efficacité des nouveaux systèmes de stockage de l'énergie est toujours entravée par l'absence de technologies rentables et de solutions de réseau et de systèmes de financement harmonisés. En outre, malgré le potentiel de la zone ENO en termes d'infrastructures et de services numériques (du réseau de distribution au marché de détail), le déploiement de la production d'énergie décentralisée et/ou des systèmes énergétiques intelligents (réseaux et compteurs intelligents) est encore faible. La priorité 2 vise à contribuer à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. L'OS s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 7 sur l'énergie propre et abordable. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP2	2.2	2	L'OS 2.2 vise à contribuer à l'augmentation de la capacité des communautés de l'ENO à exploiter le potentiel d'amélioration du mix de production et de consommation des énergies renouvelables. L'UE a formulé un objectif contraignant visant à accroître l'utilisation de l'énergie provenant de sources renouvelables (directive (UE) 2018/2001). La zone ENO est l'une des régions les plus consommatrices d'énergie de l'UE. La plupart des pays de l'ENO sont en bonne voie pour atteindre les objectifs spécifiques de l'UE en matière de déploiement des sources d'énergie renouvelables (SER). Il existe cependant un important potentiel inexploité d'amélioration du mix de production et de consommation des énergies renouvelables. D'une part, de nombreuses régions de la zone sont encore dépendantes de l'énergie fossile, d'autre part, le potentiel d'augmentation de la production d'énergie à partir de sources et de techniques renouvelables est encore élevé dans de nombreuses régions de l'ENO (notamment dans les domaines de l'énergie solaire, du biogaz et du bioGPL, de l'énergie hydraulique, de la géothermie et

			des pompes à chaleur, de l'hydrogène et de l'énergie éolienne). Toutefois, le déploiement des SER est limité par le manque de certitude concernant les investissements futurs dans certains pays, ainsi que par la persistance d'obstacles juridiques tels que, par exemple, le délai prolongé de délivrance des permis (en particulier pour l'énergie éolienne). L'OS s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 7 sur l'énergie propre et abordable. La priorité 2 - et l'OS 2.2 en particulier - vise à contribuer à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP2	2.6	3	La priorité 3 (OS 2.6) vise à promouvoir une transition plus efficace vers l'économie circulaire en donnant accès à ses avantages à tous. L'analyse territoriale montre que l'ENO est plutôt avancée en ce qui concerne l'adoption d'approches pour une économie circulaire efficace en termes de ressources. La plupart des régions de l'ENO ont une consommation de matériaux par habitant relativement faible malgré leurs performances économiques élevées. Toutefois, des efforts renouvelés sont constamment nécessaires pour atteindre des objectifs plus élevés en matière de gestion des déchets. Les activités de transition vers une économie plus circulaire doivent encore être améliorées, car les avantages de la transition ne sont pas répartis de manière égale entre les différents territoires, secteurs industriels et groupes sociétaux. Cette priorité contribue au nouveau plan d'action pour l'économie circulaire « Pour une Europe plus propre et plus compétitive » (Commission européenne, 2020e) ainsi qu'à plusieurs ODD des Nations unies, notamment les ODD 8 sur la croissance économique, 11 sur les villes durables, 12 sur la consommation et la production responsables, 13 sur les changements climatiques, 14 sur la vie aquatique et 15 sur la vie terrestre. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.

OP1	1,1	4	La priorité 4 (OS 1.1) répond à la nécessité de s'attaquer aux déséquilibres des capacités d'innovation d'une manière intégrée en mettant en œuvre des stratégies et en utilisant les capacités d'innovation, y compris l'adoption de technologies, d'outils et de solutions numériques (avancés). L'objectif est de mettre en œuvre des stratégies pour lier les régions avec des secteurs économiques / chaînes de valeur / stratégies spécifiques avec des défis similaires dans l'ENO et d'exploiter le potentiel de l'innovation et des approches intelligentes pour développer des partenariats de coopération incluant des acteurs publics et privés, ainsi que des instituts de la connaissance et la société civile. Les actions relevant de cette priorité viseront à améliorer la résilience territoriale et les moyens de subsistance en renforçant les capacités d'innovation et d'intelligence. Elles comprendront notamment l'adoption des résultats de la R&D et des solutions novatrices par les acteurs publics et privés de l'innovation à l'échelle régionale, le renforcement des Stratégies de spécialisation intelligentes, l'adaptation des solutions et des services innovants existants (y compris les approches non technologiques), le renforcement des chaînes de valeur dans les pays de l'ENO et en accompagnant les acteurs innovants de différentes manières (soutien financier, technique, formation, etc.). Ces actions contribueront également à rendre les territoires plus résilients et plus attractifs pour les citoyens. En tant que principes primordiaux, les projets doivent faire preuve d'approches intelligentes, multi-acteurs et intersectorielles et, dans la mesure du possible, alimenter les stratégies, politiques et plans d'action régionaux/nationaux/transnationaux. Cette priorité vise à améliorer la résilience territoriale régionale en augmentant les capacités d'innovation pour soutenir les acteurs publics et privés de l'innovation dans l'ENO. En particulier, une action intégrée conjointe est la bienvenue pour les acteurs publics et privés de l'innovation de l'ENO qui doivent combler leurs éventuelles « lacunes en matière d'innovation » ou adapter les processus d'innovation à l'échelle locale. Les lacunes en matière d'innovation peuvent être, par exemple, un manque de connaissances en matière de nouvelles technologies, de numérisation ou d'accès aux données et aux services pour les citoyens. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
-----	-----	---	---

OP4	4,1	5	Cet objectif spécifique 4.1 concerne les déséquilibres territoriaux de l'ENO dans le domaine du marché du travail et de l'emploi, tout en contribuant également au renforcement de l'intégration sociale et sociétale. L'analyse territoriale de l'espace de coopération transnationale a mis en évidence que les régions rurales, les quartiers urbains pauvres et certaines zones industrialisées présentent des disparités plus importantes sur le marché du travail que les autres régions de l'ENO. Des inadéquations sur le marché du travail et dans la prestation des services publics sont observées entre les pays de l'ENO, mais aussi en leur sein. Dans les zones rurales, le chômage des jeunes reste élevé. Cependant, une participation plus faible au marché du travail (c'est-à-dire le taux d'activité économique) existe également dans certaines zones industrialisées. Les effets économiques négatifs, mais pas encore totalement connus, de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir un impact important sur les personnes, les zones et les marchés du travail « vulnérables » de l'ENO. Cependant, la vulnérabilité des secteurs et des marchés du travail individuels peut varier assez fortement d'une région à l'autre de l'ENO, mais une attention particulière doit être accordée aux effets négatifs sur les groupes vulnérables et/ou sur le point d'être confrontés à la « fragilité » (par exemple, liste non exhaustive: handicapés, chômeurs (y compris de longue durée), jeunes, parents isolés, les « NEET », migrants, réfugiés). Cette priorité contribue au pilier européen des droits sociaux ainsi qu'à plusieurs ODD des Nations unies, notamment l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP4	4,5	5	Cet objectif spécifique 4.5 traite des déséquilibres territoriaux et des besoins qui existent dans l'ENO en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et la résilience des systèmes de santé. L'analyse territoriale de la zone de coopération transnationale a montré que les habitants des zones périphériques de l'ENO ont généralement plus de difficultés à accéder aux services de santé. Ce problème est aggravé par la diminution du nombre de lits d'hôpitaux observée dans l'ENO au cours des dernières années. D'une manière générale, il est nécessaire d'améliorer encore

			l'accessibilité des services de soins de santé et de soins de longue durée dans les zones rurales, et en particulier dans les zones périphériques de l'ENO. La poursuite de la croissance démographique dans les noyaux urbains de l'ENO pourrait également surcharger les systèmes de santé et affecter leur capacité à répondre efficacement à la future demande de soins. En outre, l'évolution démographique et le vieillissement de la population font apparaître un besoin croissant de services de soins innovants et de nouvelles solutions dans les systèmes de soins de santé de l'ENO. De plus, la pandémie de COVID-19 a illustré le manque de résilience des systèmes de santé dans les régions de l'ENO, ainsi que les fortes interdépendances entre les pays et les régions frontalières voisines. Il est donc nécessaire d'améliorer la coopération transnationale afin de garantir une offre suffisante de services de soins de santé pour tous les citoyens de l'ENO. Cette priorité contribue au pilier européen des droits sociaux ainsi qu'à plusieurs ODD des Nations unies, notamment l'ODD 4 sur l'éducation de qualité, l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
OP4	4,6	5	Cet objectif spécifique 4.6 vise à renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique de l'ENO, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. Ce secteur a été et reste gravement affecté par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19. L'analyse territoriale de la zone de coopération transnationale a montré que les zones rurales et éloignées de l'ENO peuvent utiliser leurs avantages compétitifs (par exemple, de riches atouts naturels, des « joyaux cachés » pour soulager les régions très fréquentées). Le tourisme local peut contribuer à promouvoir le tourisme durable (saisonnalité plus longue, approches plus respectueuses de l'environnement, mise en réseau de professionnels locaux interdépendants) et contribuer à freiner le dépeuplement et à améliorer la formation des professionnels. Il existe également des possibilités de développer des projets culturels innovants et de soutenir les industries créatives et culturelles, notamment en tant qu'éléments permettant de

			stimuler la cohésion et l'inclusion sociales et sociétales, ainsi que de renforcer et de régénérer les zones « défavorisées » (qu'il s'agisse de zones urbaines, rurales, intermédiaires ou côtières). Cette priorité contribue à la vision à long terme des régions européennes pour le tourisme de demain ainsi qu'aux ODD des Nations unies 8 sur le travail décent et la croissance économique, et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités. Les ODD 11 sur les villes et territoires durables, et 12 sur la consommation et la production responsables. Les subventions sont la forme de soutien choisie pour cet OS. La taille des opérations prévues et le type de coopération des groupes cibles au-delà des frontières nationales permettent un recours très limité à des aides autres que les subventions. En outre, les opérations prévues ne généreront pas de revenus importants.
--	--	--	---

2. Priorités

2.1 Priorité 1 - Une résilience climatique et environnementale intelligente pour les territoires de l'ENO

2.1.1 Objectif spécifique 2.4 En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

2.1.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Résultats attendus du programme

Le programme devrait contribuer à rendre les communautés de l'ENO plus résilientes, mieux préparées aux catastrophes et capables de s'adapter aux effets du changement climatique et de les atténuer à long terme, en visant en particulier à améliorer la préparation aux phénomènes météorologiques défavorables (tels que les inondations et les fortes pluies, la sécheresse, etc.) et à réduire leurs effets négatifs. Le programme devrait également contribuer au passage à une consommation et à une gestion durable de l'eau, dans le respect de la résilience au changement climatique, de l'adaptation, de l'atténuation et de la prévention des risques naturels, notamment les inondations, la sécheresse ou les fortes pluies. L'adoption de mesures intégrées (prenant également en compte la combinaison de différents risques) peut conduire à

des améliorations significatives dans les régions participantes. Le programme prévoit également de s'attaquer aux effets négatifs du changement climatique et de mieux se préparer aux catastrophes naturelles en améliorant les méthodes de gestion durable de l'eau dans la zone de l'ENO. Les questions liées à l'amélioration de la consommation et des pratiques durables en matière d'eau, à sa rétention, à son utilisation et à sa réutilisation, à sa gestion durable, ainsi qu'à sa qualité et à sa disponibilité/quantité pour les masses d'eau de surface et souterraines de l'ENO seront abordées.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Les aspects essentiels de la résilience et de l'adaptation au climat ainsi que de la préparation et de la réaction aux catastrophes sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales, une attention particulière étant accordée à la gestion des risques naturels et à l'amélioration de la gestion durable de l'eau en termes de qualité et de disponibilité/quantité.
- La résilience, l'adaptation et l'atténuation en matière de climat et d'environnement, ainsi que la réponse aux catastrophes sont assurées par des solutions intégrées ancrées dans les territoires, des approches de mobilité multimodale douce et à l'épreuve du temps et/ou des processus de planification spatiale adaptés aux risques.
- Amélioration des connaissances et de la capacité des parties prenantes à traduire en politiques et en actions la résilience, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, ainsi que la réponse aux catastrophes (par exemple, en incluant systématiquement la variabilité climatique comme une question clé à prendre en compte lors de la conception des politiques et de l'élaboration des processus décisionnels, ainsi que dans la planification et l'adaptation des infrastructures nouvelles et existantes).
- Amélioration des connaissances et de la capacité des parties prenantes à adopter des solutions innovantes en matière de gestion des risques naturels, de réaction aux catastrophes et de gestion durable de l'eau.
- Les citoyens disposent de meilleures connaissances et capacités, ce qui leur permet de s'impliquer davantage et de jouer un rôle actif dans la résilience aux risques climatiques et naturels ainsi que dans la préparation et la réaction aux catastrophes.
- Des réseaux de coopération plus solides entre les parties prenantes permettant le transfert d'approches innovantes et/ou l'établissement de liens fonctionnels en relation avec la gestion des risques naturels et la gestion durable de l'eau.
- Mise en place de collaborations durables sur place entre les décideurs, les entreprises, les citoyens et les chercheurs afin d'exploiter le savoir-faire scientifique et technologique existant, de diffuser des solutions et de collecter des données fiables pour surveiller, gérer, prévenir et répondre aux risques naturels et climatiques.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies et de plans d'action visant à améliorer la gestion des risques naturels, la préparation et la réaction aux catastrophes et la gestion durable de l'eau, y compris la disponibilité et/ou la qualité de l'eau dans les masses d'eau de surface et souterraines et les possibilités de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour la gestion des risques naturels, en particulier les risques d'inondation et leurs conséquences, la sécheresse et la diminution de la navigabilité des rivières, en considérant en priorité les solutions fondées sur la nature.
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance intégrés ou d'infrastructures numériques, y compris la collecte de données et le développement de solutions axées sur les données pour observer et répondre aux risques naturels (y compris les risques d'inondation) et à la gestion durable de l'eau, afin de mettre en œuvre des décisions et des pilotes fondés sur des preuves.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions (technologiques) évolutives et reproductibles pour améliorer l'état écologique et chimique des masses d'eau de surface et souterraines dans la région de l'ENO, en s'attaquant spécifiquement aux sources de pollution diffuses et ponctuelles ;
- Démonstration et mise en œuvre de solutions visant à améliorer la sensibilisation à la consommation, à l'utilisation et à la réutilisation de l'eau, et à stimuler le changement de comportement (par exemple, acceptation et confiance dans la qualité de l'eau, consommation et pratiques durables en matière d'eau) ;
- Démonstration et mise en œuvre de solutions qui préparent à une planification urbaine adaptée aux risques et qui stimulent la mobilité douce multimodale en tant qu'aspects importants de la préparation aux catastrophes) ;
- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour améliorer la qualité et/ou la disponibilité/quantité de l'eau (par exemple, adaptation des méthodes agricoles, gestion, stockage ou rétention de l'eau, réutilisation adéquate des eaux usées et de l'eau, nouveaux concepts d'utilisation des sols pour la prévention contre la sécheresse ou les fortes pluies, etc.)

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation de ses effets, de la prévention des risques, de la réponse aux catastrophes et de la qualité / disponibilité / quantité de l'eau, par exemple:

- Programmes de formation relatifs à la gestion des risques naturels (par exemple, prévention des inondations en privilégiant, dans la mesure du possible, les solutions fondées sur la

nature, la sécheresse ou les fortes pluies, etc.), urbanisme adapté aux risques, logement et mobilité multimodale, gestion de l'eau, qualité de l'eau.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.1.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
1	2,4	2.4.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*50=2,5 (arrondi à 2)	50
1	2,4	2.4.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*30=1,5 (arrondi à 1)	30
1	2,4	2.4.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*50=2,5 (arrondi à 2)	50
1	2,4	2.4.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*2336=116,8 (arrondi à 116)	2336

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	2,4	2.4.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	50	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
1	2,4	2.4.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	50	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
1	2,4	2.4.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	2336	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la

									méthodologie
1	2,4	2.4.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	106	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.1.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en œuvre. Ils seront ainsi incités à adopter des solutions qui contribuent à la résilience au changement climatique, à l'adaptation, à l'atténuation et à la prévention des risques naturels, à la réaction aux catastrophes et/ou à l'amélioration de la gestion durable de l'eau. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments que sont les gouvernements/organisations publiques, l'industrie/les entreprises, les centres de recherche/l'université, ainsi que la société civile/la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant un statut juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière de cours d'eau, d'environnement, de protection de la nature, d'espaces verts publics, etc.

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et à susciter des changements dans certains domaines d'action, notamment pour une transition plus efficace vers des régions plus résilientes. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique pourraient être impliquées car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur de la recherche (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances sur les risques du changement climatique. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'innovation dans la zone de l'ENO.

PME et les organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et elles ont un potentiel d'innovation particulièrement élevé. Reconnaissant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans le développement de mesures d'adaptation et d'atténuation vis-à-vis du changement climatique. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement dans la lutte contre le changement climatique.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation vis-à-vis du changement climatique. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à accroître la sensibilisation à l'évolution du changement climatique. Ils peuvent aider à rassembler des données et l'engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.1.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.1.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.1.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 – champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,4	058	11 384 283
1	FEDER	2,4	060	11 384 283
1	FEDER	2,4	064	11 384 283

Tableau 5: dimension 2 – forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,4	01	34 152 850

Tableau 6: Dimension 3 – mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,4	33	34 152 850

2.2 Priorité 1 – Une résilience climatique et environnementale intelligente pour les territoires de l'ENO

- 2.2.1 Objectif spécifique 2.7 En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution
- 2.2.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Le potentiel d'infrastructures vertes et bleues et de zones protégées supplémentaires dans la plupart des régions de la zone de coopération ENO est relativement faible par rapport à la moyenne de l'UE, en raison de l'utilisation intensive des terres et de la fragmentation des écosystèmes naturels. Par conséquent, l'entretien de l'infrastructure verte/bleue existante, l'amélioration des connexions entre les zones protégées et la restauration des zones naturelles et semi-naturelles sont des éléments particulièrement importants. Dans ce contexte, il faut redoubler d'efforts pour développer des infrastructures vertes/bleues qui assurent la protection ou la restauration d'un large éventail d'écosystèmes et préviennent la perte de biodiversité et de capital naturel.

Suite à un besoin identifié par l'analyse territoriale, le programme vise également à réduire le stress thermique et à améliorer la qualité de l'air, car la plupart des régions de l'ENO ne parviennent pas à atteindre les objectifs de qualité de l'air. La zone de coopération ENO dispose d'un réseau de transport dense ainsi que de nombreuses industries, dont l'agriculture, et leur incidence en termes de pollution atmosphérique doit être prise en compte. L'aggravation de la pollution atmosphérique dans la région de l'ENO appelle des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation afin de réduire ses multiples risques, tels que les conséquences néfastes sur la santé.

Résultats attendus du programme

Le programme veut améliorer les conditions de récupération/protection de la biodiversité en augmentant la capacité des communautés à maintenir, gérer et améliorer les infrastructures vertes/bleues dans les régions de l'ENO. Le programme devrait contribuer à intégrer les concepts de corridors bleus et verts, de biodiversité et de capital naturel dans des approches et des solutions stratégiques fondées sur les écosystèmes. Le programme entend montrer les avantages d'une infrastructure verte/bleue solide, non seulement pour préserver la biodiversité, mais aussi pour lutter contre les effets du changement climatique, par exemple le stress thermique.

En outre, le programme vise à réduire l'incidence des activités humaines sur la qualité de l'air et à réduire la pollution atmosphérique.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Les aspects essentiels de la préservation de la biodiversité et des infrastructures vertes et bleues sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Les aspects clés du stress thermique et de la pollution atmosphérique sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Amélioration des connaissances et des capacités des parties prenantes en matière d'infrastructures vertes et bleues et de pratiques favorables à la biodiversité et à la nature (par la diffusion).
- Capacité accrue des parties prenantes à gérer et à entretenir les infrastructures vertes/bleues et la biodiversité grâce à des politiques territoriales intégrées.
- Amélioration des connaissances et des compétences en matière de gestion des données et de nouvelles technologies dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des infrastructures vertes et bleues.
- Adoption de solutions innovantes au bénéfice de la biodiversité et de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures vertes/bleues, en veillant à la cohérence entre les approches proposées et les besoins locaux/régionaux.

- Des réseaux de coopération plus solides entre les parties prenantes permettant le transfert d'approches innovantes et/ou l'établissement de liens fonctionnels en matière de biodiversité et d'infrastructures vertes/bleues entre les zones urbaines, rurales, côtières et intermédiaires confrontées à des problèmes similaires.
- Mise en place de collaborations durables entre les décideurs politiques, les entreprises, les chercheurs et les citoyens contribuant à la démonstration et à l'expérimentation de solutions innovantes pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel.
- Des technologies, solutions, produits et services innovants sont adoptés pour prévenir ou réduire le stress thermique et la pollution atmosphérique, en veillant à la cohérence entre les approches proposées et les besoins locaux/régionaux.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de plans de gestion de la nature coordonnés pour mesurer, maintenir, améliorer et valoriser les infrastructures vertes/bleues, les services écosystémiques, la biodiversité (par exemple, les espèces envahissantes).
- Élaboration conjointe et mise en œuvre de stratégies ou de plans d'action visant à mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation ancrées dans les territoires ou régional dans le but de réduire le stress thermique et la pollution atmosphérique dans la région de l'ENO.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour intégrer l'infrastructure verte et l'approche fondée sur les écosystèmes dans les stratégies et mesures pertinentes.
- Démonstration et mise en œuvre de mesures innovantes pour réduire le stress thermique en améliorant et en installant des infrastructures vertes et bleues pour l'adaptation.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions à l'échelle transnationale pour améliorer la sensibilisation et l'engagement à l'égard des risques liés à la pollution atmosphérique, et encourager les changements de comportement.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour améliorer la connectivité écologique entre les sites ou les relier par des corridors physiques ou des « pas japonais ».
- Démonstration et mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (y compris les infrastructures vertes) pour améliorer la sensibilisation et l'engagement à l'égard de la nature et de la biodiversité et stimuler les changements de comportement.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions pour réduire le stress thermique et la pollution atmosphérique dans un environnement réel.

- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance intégrés, y compris la collecte de données et les observatoires, pour répondre aux problèmes de biodiversité et de services écosystémiques, de stress thermique et de pollution atmosphérique, et faciliter les décisions et les projets pilotes fondés sur des données probantes.
- c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, de son atténuation et de la qualité de l'air, par exemple:
- Actions de formation liées à la biodiversité, à la promotion de sa gestion ou à la planification et à la mise en œuvre de la protection de l'environnement et des solutions fondées sur la nature, des infrastructures vertes et bleues, etc.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.2.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
1	2,7	2.7.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*50 = 2,5 (arrondi à 2)	50
1	2,7	2.7.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*30 = 1,5	30
1	2,7	2.7.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*50 = 2,5	50
1	2,7	2.7.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*2336=116,8 (arrondi à 116)	2336

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
1	2,7	2.7.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les	Stratégie/Plan d'action	0	2021	50	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

			organisations						
1	2,7	2.7.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	50	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
1	2,7	2.7.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	2336	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
1	2,7	2.7.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	106	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.2.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en œuvre. Ils seront ainsi incités à adopter des solutions qui contribuent à maintenir et à améliorer les infrastructures vertes et bleues, à mieux protéger la biodiversité et à réduire le stress thermique et la pollution atmosphérique. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments que sont les gouvernements/organisations publiques, l'industrie/les entreprises, les centres de recherche/l'université, ainsi que la société civile/la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière de cours d'eau, d'environnement, de protection de la nature, d'espaces verts publics, etc.

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à piloter les processus visant à améliorer la protection de la biodiversité et à renforcer les infrastructures vertes et bleues, et à susciter des changements dans certains domaines d'action, également pour une transition plus efficace vers des régions plus résilientes. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales

des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la protection de la biodiversité et l'amélioration des infrastructures vertes et bleues pourraient être impliquées, car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur universitaire (tant privé que public) est très important car il est un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances sur la biodiversité et les infrastructures vertes et bleues. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'innovation dans la zone de l'ENO.

PME et les organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et elles ont un potentiel d'innovation particulièrement élevé. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE pour augmenter la compétitivité de la zone ENO en termes de préservation de la biodiversité et de développement d'infrastructures vertes/bleues. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement en faveur des infrastructures vertes/bleues.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans les domaines de la biodiversité et des infrastructures vertes/bleues. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à sensibiliser à la biodiversité et au développement des infrastructures vertes et bleues. Ils peuvent aider à rassembler des données et l'engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.2.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.2.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.2.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 – champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,7	079	34 152 850

Tableau 5: dimension 2 – forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,7	01	34 152 850

Tableau 6: Dimension 3 – mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
1	FEDER	2,7	33	34 152 850

2.3 Priorité 2 – Une transition énergétique intelligente et juste

2.3.1 Objectif spécifique 2.1 En favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

2.3.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Selon l'analyse territoriale et l'objectif de l'UE d'augmenter l'efficacité énergétique d'au moins 32,5 % jusqu'en 2030, il existe plusieurs domaines d'intervention présentant un fort potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique globale de la zone ENO. La performance énergétique des bâtiments et des transports reste faible dans de nombreuses zones du programme. En outre, le déploiement de la production d'énergie décentralisée et/ou des systèmes énergétiques intelligents (réseaux et compteurs intelligents) reste faible.

Résultats attendus du programme

Le programme entend contribuer à accroître la capacité des communautés de l'ENO à exploiter le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique et à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES pour la protection du climat. L'amélioration de l'efficacité énergétique contribuera également à réduire la pollution atmosphérique. Cet objectif sera atteint en identifiant les possibilités d'accroître la performance énergétique, par exemple, des habitations et des bâtiments publics, des transports/mobilité, du transport fluvial, ainsi que des lignes du réseau de chauffage et de refroidissement urbain.

Pour atteindre les changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Principes clés permettant de mieux intégrer la transition énergétique dans les stratégies territoriales et les initiatives locales, en accordant une attention particulière à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans différents contextes, à la promotion de systèmes énergétiques intelligents (stockage et distribution) et à la prévention de la pauvreté énergétique.
- Amélioration des connaissances et de la capacité des parties prenantes à traduire les principes d'efficacité énergétique en politiques, services, produits et actions (par exemple, en incluant systématiquement l'efficacité énergétique comme une question clé à prendre en compte dans les processus décisionnels, ainsi que dans la planification et l'adaptation des infrastructures nouvelles et existantes, en augmentant les compétences des travailleurs du secteur du bâtiment et d'autres secteurs – transports, industries, etc.).
- Les technologies, solutions, produits et services innovants qui améliorent l'efficacité énergétique dans différents contextes et secteurs (y compris les transports) et évitent la pauvreté énergétique sont pris en charge en assurant la cohérence entre les approches proposées et les besoins locaux/régionaux.
- Les citoyens, les consommateurs et les communautés locales sont davantage responsabilisés et engagés dans une consommation énergétique plus efficace.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Développement et mise en œuvre conjoints de stratégies ou de plans d'action pour mettre en place des solutions et des technologies efficaces sur le plan énergétique dans les territoires de l'ENO.
- Développement et mise en œuvre conjoints de stratégies ou de plans d'action standard pour aider à surmonter les obstacles à l'efficacité énergétique, en créant des réseaux / communautés transnationaux et en supprimant les obstacles dans l'ENO.
- Développement conjoint de stratégies transnationales, coordination de feuilles de route régionales conduisant à la multiplication et à l'amélioration des capacités, des méthodes

opérationnelles et des processus pour l'efficacité énergétique et le stockage de l'énergie dans l'ENO – Mise en place ou exécution de stratégies conjointes pour aider à réduire la pauvreté énergétique dans l'ENO.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de technologies et de solutions évolutives et reproductibles dans un environnement réel pour améliorer l'efficacité énergétique dans différents secteurs, y compris le secteur du bâtiment et des transports (par exemple, modèles commerciaux).
- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles concernant l'engagement et l'acceptation des consommateurs afin de réaliser des économies d'énergie par un changement de comportement.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles pour numériser les réseaux de distribution et optimiser la consommation d'énergie afin de mieux aligner les offres et les demandes d'énergie.
- Démonstration et mise en œuvre de nouvelles solutions de modélisation pour les systèmes énergétiques intelligents dans l'ENO.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions de stockage d'énergie afin de maximiser leur valeur ajoutée et de faciliter la transition énergétique dans l'ENO.
- Démonstration et mise en œuvre de modèles permettant de réduire la pauvreté énergétique (par exemple, réduction des coûts énergétiques, etc.).

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'efficacité énergétique, par exemple:

- Actions de formation pour aider les employés, les citoyens et les entreprises du secteur du bâtiment et d'autres secteurs liés à l'amélioration de l'efficacité et de la performance énergétiques.
- Harmonisation des programmes de formation / unités d'enseignement (par exemple, création et reconnaissance de labels, certificats, cours conjoints, etc.), dans le domaine de la transition énergétique.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.3.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
2	2,1	2.1.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*45=2,25 (arrondi à 2)	45
2	2,1	2.1.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*27=1,35 (arrondi à 1)	27
2	2,1	2.1.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*45=2,25 (arrondi à 2)	45
2	2,1	2.1.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*2104=105,2 (arrondi à 105)	2104

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	2,1	2.1.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	45	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,1	2.1.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	45	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,1	2.1.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	2104	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,1	2.1.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	95	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.3.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en oeuvre. Ainsi, ils seront incités à adopter des solutions qui contribuent à l'efficacité énergétique. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments que sont les gouvernements/organisations publiques, l'industrie/les entreprises, les centres de recherche/l'université, ainsi que la société civile/la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité de la quadruple hélice ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière d'énergie

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus d'efficacité énergétique et à susciter des changements dans certains domaines politiques, notamment en vue de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie et des émissions pourraient être impliquées, car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur de la recherche (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances en matière d'efficacité énergétique. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'innovation dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et elles ont un potentiel d'innovation particulièrement élevé. Reconnaissant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans le développement de nouvelles solutions pour l'efficacité énergétique. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau

des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement pour la transition énergétique.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans le domaine de l'efficacité énergétique. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à sensibiliser à la réduction de la consommation d'énergie et aux émissions de GES. Ils peuvent aider à rassembler des données et l'engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.3.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.3.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.3.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,1	044	15 368 783
2	FEDER	2,1	046	15 368 783

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,1	01	30 737 565

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,1	33	30 737 565

2.4 Priorité 2 - Une transition énergétique intelligente et juste

2.4.1 Objectif spécifique 2.2 En favorisant les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

2.4.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

L'UE a formulé un objectif contraignant pour augmenter l'utilisation de l'énergie provenant de sources renouvelables, qui exige que l'UE couvre au moins 32 % de ses besoins énergétiques totaux avec des énergies renouvelables d'ici 2030 (directive (UE) 2018/2001). La zone ENO est l'une des régions les plus consommatrices d'énergie de l'UE. La plupart des pays de l'ENO sont en bonne voie pour atteindre les objectifs spécifiques de l'UE en matière de déploiement des sources d'énergie renouvelables (SER). Il existe cependant un important potentiel inexploité d'amélioration du mix de production et de consommation d'énergies renouvelables, et de suppression des obstacles pour y parvenir. D'une part, de nombreuses régions de la zone sont encore dépendantes de l'énergie fossile, d'autre part, le potentiel d'augmentation de la production d'énergie à partir de sources et de techniques renouvelables est encore élevé dans de nombreuses régions de l'ENO. Dans les projets de coopération, les énergies renouvelables et les technologies devraient maximiser la contribution à l'atténuation du changement climatique, par exemple l'énergie éolienne et solaire, la bioénergie (biogaz et bioGPL) et l'utilisation de la biomasse, l'hydroélectricité, la géothermie/pompe à chaleur, ainsi que la technologie des piles à combustible/hydrogène). En ce qui concerne l'utilisation de la biomasse, une attention particulière sera accordée au respect du principe DNSH lié à la qualité de l'air et aux critères de durabilité pour l'utilisation de la biomasse de l'article 29 de la directive (UE) 2018/2001, et aux valeurs limites pour les particules telles que définies dans la directive sur la qualité de l'air ambiant (2008/50/CE).

Toutes les actions sous l'OS 2.2 contribuent à la réduction de l'utilisation des énergies fossiles. Les groupes cibles de l'ENO sont invités à se pencher sur la diversification des sources d'énergie qui contribuent à terme à l'indépendance vis-à-vis des importations d'énergie fossile dans leurs domaines de compétence.

Résultats attendus du programme

Le programme vise à contribuer à l'augmentation de la capacité des communautés de l'ENO à exploiter le potentiel d'amélioration du mix de production et de consommation des énergies renouvelables.

Pour atteindre les changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Principes clés guidant une transition énergétique mieux intégrée dans les stratégies territoriales et les initiatives locales, avec une attention particulière à la promotion de la production et de l'utilisation de l'énergie à partir de sources renouvelables dans différents contextes et secteurs - y compris les transports - (par exemple en soutenant les PME en tant que développeurs de technologies, en soutenant la production décentralisée de SER, en introduisant de nouveaux systèmes de financement et de marchés publics).
- Des technologies, solutions, produits et services innovants visant à accroître l'utilisation et la production d'énergies renouvelables sont adoptés en veillant à la cohérence entre les approches proposées et les besoins locaux/régionaux.
- Les citoyens, les consommateurs et les communautés et entreprises locales sont mieux armés et engagés dans la transition vers l'énergie verte.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action visant à créer/étendre les chaînes de valeur dans le domaine des SER afin de diversifier l'offre d'énergie renouvelable et de maximiser la pénétration des SER ;
- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action visant à passer aux SER pour la production d'énergie et/ou à diversifier l'approvisionnement en énergies renouvelables.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de solutions et de technologies évolutives et reproductibles pour faciliter l'adoption des SER dans différents secteurs économiques, le transport/la mobilité, le secteur du logement, etc. dans l'ENO.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions et de technologies de stockage du carbone (CCS) et d'utilisation du carbone (CCU) évolutives et reproductibles basées sur les SER à l'appui des stratégies de transition énergétique.
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents et de solutions de stockage d'énergie intelligentes pour la production décentralisée d'énergie renouvelable, intégrant plusieurs dimensions: connaissances, solutions techniques, modèles, intelligence du marché et enjeux sociaux.

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine des énergies renouvelables, par exemple:

- Campagnes de sensibilisation et d'acceptation du public sur les avantages et l'adoption des SER, accélérant la préparation au changement ;
- Actions de formation pour les travailleurs et les entreprises dans différents secteurs économiques clés, par exemple le chauffage et le refroidissement, le transport/mobilité, le logement, les secteurs agricole et agroalimentaire ;
- Actions de formation dans les zones rurales, urbaines et intermédiaires pour la production et la gestion des SER (par exemple, l'utilisation des déchets/sous-produits agroalimentaires pour la production d'énergie par méthanisation (biogaz), bioGPL ou autres techniques) ;
- Stimuler l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'énergie en exploitant les ressources d'énergie renouvelable compatibles disponibles localement, et en les adaptant à l'expérience, aux capacités et aux souhaits des communautés au niveau transnational de l'ENO.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.4.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
2	2.2	2.2.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*45=2,25 (arrondi à 2)	45
2	2.2	2.2.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*24=1,2 (arrondi à 1)	24
2	2.2	2.2.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*31=1,55 (arrondi à 2)	31
2	2.2	2.2.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*2104=105,2 (arrondi à 105)	2104

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
2	2,2	2.2.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	45	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,2	2.2.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	31	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,2	2.2.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	2104	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
2	2,2	2.2.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	75	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.4.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en oeuvre. Ils seront ainsi incités à adopter des solutions qui contribuent à accroître l'utilisation et la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments que sont les gouvernements/organisations publiques, l'industrie/les entreprises, les centres de recherche/l'université, ainsi que la société civile/la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité de la quadruple hélice ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière d'énergie

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus visant à améliorer la production et la consommation d'énergies renouvelables et à susciter des changements dans certains domaines politiques. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans l'amélioration de la production et de la consommation d'énergies renouvelables pourraient être impliquées car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur de la recherche (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances sur la transition énergétique et les SER. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'innovation dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et elles ont un potentiel d'innovation particulièrement élevé. Reconnaissant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE pour augmenter la compétitivité de la zone ENO en développant de nouvelles solutions visant à accroître l'utilisation et la production de sources d'énergie renouvelable. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement envers pour la transition écologique.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans le domaine des énergies renouvelables. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à sensibiliser aux possibilités d'accroître l'utilisation et la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Ils peuvent aider à rassembler des données et l'engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

- 2.4.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

- 2.4.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

- 2.4.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,2	047	5 122 928
2	FEDER	2,2	048	5 122 928
2	FEDER	2,2	049	5 122 928
2	FEDER	2,2	051	5 122 928
2	FEDER	2,2	052	5 122 928
2	FEDER	2,2	053	5 122 928

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,2	01	30 737 565

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
2	FEDER	2,2	33	30 737 565

2.5 Priorité 3 - Transition vers une économie circulaire ancrée dans les territoires

2.5.1 Objectif spécifique 2.6 En favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

2.5.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

L'analyse territoriale montre que la zone de l'ENO est plutôt avancée en ce qui concerne l'adoption d'approches pour une économie circulaire efficace en termes de ressources. La plupart des régions de l'ENO ont une consommation de matériaux par habitant relativement faible malgré leurs performances économiques élevées.

Toutefois, des efforts renouvelés sont constamment nécessaires pour atteindre des objectifs plus élevés en matière de gestion des déchets. Les activités de transition vers une économie plus circulaire doivent encore être améliorées, elles ne sont pas réparties de manière égale entre les différents territoires et parties prenantes. Pour être efficace, la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire dans la zone ENO nécessite des efforts conjoints des parties prenantes de tous les secteurs. Les entreprises, les universités, le secteur tertiaire et les centres de recherche peuvent contribuer à la transition en développant des compétences en matière d'économie circulaire et d'écoconception afin d'utiliser efficacement les ressources, de prévenir les déchets, de mettre en œuvre la réutilisation des produits et le recyclage, etc. Toutes ces initiatives peuvent servir d'exemples probants pour des modèles commerciaux et des chaînes de valeur innovants en matière d'économie circulaire. Les décideurs politiques peuvent soutenir la transition en encourageant la réutilisation des matériaux et une meilleure productivité des ressources en explorant des projets pilotes avec leurs parties prenantes, en développant des systèmes d'incitation et l'accès au financement pour une meilleure gestion des déchets / efficacité des ressources. Les ONG et les groupes de citoyens jouent également un rôle important dans la promotion de la transition vers une économie circulaire en mobilisant d'importantes forces pour mener des actions pratiques et en faisant pression sur les entreprises et les gouvernements pour accélérer la mise en œuvre.

Résultats attendus du programme

Le programme veut promouvoir une transition plus efficace et équilibrée vers une économie circulaire en augmentant la capacité des communautés: adoption d'une approche systémique et holistique de la gestion des produits, des composants et des matériaux tout au long de leur chaîne de valeur ; promotion de nouveaux modèles commerciaux qui encouragent le partage, l'utilisation ou l'accès à une marchandise plutôt que la propriété des biens ; promotion de la fourniture et gestion transparentes des informations relatives aux produits, aux composants et aux matériaux ou conception de produits de qualité qui conservent au mieux leur valeur tout au

long du cycle de consommation ou d'utilisation. Le programme vise entre autres à identifier les possibilités suivantes: prévenir et/ou réduire les déchets, utiliser les ressources de manière plus efficace, limiter l'utilisation de matières premières (par exemple, recycler les matières premières critiques issues des coproduits, de la biomasse, des fluides, des composites, etc.), remplacer les ressources d'origine fossile (par exemple, en utilisant le biogaz ou le bioGPL), augmenter la capacité de collecte et de recyclage des déchets, stimuler les services, les processus et l'innovation en matière de produits, tout en contribuant positivement au développement inclusif et durable de tous les territoires. En ce qui concerne l'utilisation de la biomasse (pour le biogaz), une attention particulière sera accordée au respect du principe DNSH lié à la qualité de l'air et aux critères de durabilité pour l'utilisation de la biomasse de l'article 29 de la directive (UE) 2018/2001, et aux valeurs limites pour les particules telles que définies dans la directive sur la qualité de l'air ambiant (2008/50/CE).

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Les principes clés de l'économie circulaire sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales, les initiatives communautaires, les processus de fabrication ou les modèles d'entreprise, avec une attention particulière pour la réduction des déchets, une utilisation limitée des matières premières et une capacité accrue de collecte et de recyclage des déchets.
- Les citoyens s'engagent davantage pour soutenir la transition vers une économie circulaire.
- Les parties prenantes (publiques et privées) sont plus à même d'adopter des solutions innovantes pour soutenir la transition vers une économie circulaire (par exemple, repenser la planification des processus de production / prestation de services dans des secteurs clés tels que le bâtiment, la fabrication ou l'agroalimentaire pour atteindre la circularité).
- Solutions innovantes pour soutenir la transition vers une économie circulaire, contribuant notamment à la réduction des déchets, à une utilisation plus limitée des matières premières et à une capacité accrue de collecte et de recyclage des déchets, adaptées aux besoins des territoires afin de garantir que les approches proposées correspondent aux besoins locaux ou régionaux.
- Les technologies, solutions, produits et services innovants qui permettent une économie plus circulaire sont repris par différents secteurs.
- Approches d'éco-conception mieux soutenues et encouragées dans différents secteurs économiques ou entre secteurs par des approches territoriales de l'éco-conception.

Les actions prises dans le cadre de la priorité 3 doivent soutenir la coopération, l'échange et le développement d'initiatives conjointes en matière d'économie circulaire dans tous les territoires de l'ENO, en accordant une attention particulière à la sensibilisation, à l'engagement communautaire et à l'amélioration des processus et des technologies. Cela vise notamment à intégrer les principes clés de l'économie circulaire dans la planification et la mise en œuvre des

stratégies territoriales, des initiatives communautaires, des processus de fabrication ou des modèles d'entreprise.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action ancré dans les territoires liés à l'éco-conception, à la prévention des déchets, à la logistique circulaire et inversée, à l'approche des déchets en tant que ressources (recyclage, valorisation, réutilisation, boucles circulaires pour les produits et services) ou à d'autres approches de l'économie circulaire. Les stratégies et les plans d'action peuvent faire appel à des plateformes numériques et à des outils appropriés, ainsi qu'aux parties prenantes concernées des différentes parties des chaînes de valeur, comme par exemple l'agriculture/l'industrie, le commerce de détail, la logistique, les services publics, les utilisateurs finaux/ménages/citoyens.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de concepts de circularité territoriaux et locaux (y compris les modèles commerciaux, les solutions intelligentes, les stratégies publiques et les systèmes de financement et d'incitation pour atteindre la masse critique parties prenantes et ressources) ;
- Démonstration et mise en œuvre de solutions, services et technologies dans un environnement réel pour permettre la création de nouvelles chaînes de valeur circulaires ou l'extension de celles qui existent déjà ;
- Démonstration et mise en œuvre de solutions évolutives et reproductibles susceptibles de réduire à la fois les entrées de matières et les sorties de déchets (y compris la bioéconomie) et capables de boucler la boucle des flux de matières dans la région de l'ENO ;
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (fondés sur des données) pour faciliter la prise de décisions motivées par des éléments probants.

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'économie circulaire, par exemple:

- Campagnes de sensibilisation et d'acceptation du public sur les avantages et l'adoption de l'économie circulaire ;
- Des actions de formation pour aider les travailleurs des secteurs clés (par exemple, pour adapter les processus de fabrication et réduire les déchets, pour adopter des techniques d'éco-conception, etc. ;)

- Des actions de formation dans les zones rurales, urbaines et intermédiaires pour adapter les pratiques circulaires aux territoires spécifiques de l'ENO (écologie territoriale et industrielle) ;
- Organisation d'échanges, de renforcement des capacités et de campagnes de sensibilisation sur les comportements durables existants afin d'introduire la pensée et les comportements circulaires.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature.

2.5.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
3	2,6	2.6.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*87 = 4,35 (arrondi à 4)	87
3	2,6	2.6.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*30 = 1,5 (arrondi à 1)	30
3	2,6	2.6.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*87 = 4,35 (arrondi à 4)	87
3	2,6	2.6.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*4077 = 203,85 (arrondi à 204)	4077

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
3	2,6	2.6.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	87	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
3	2,6	2.6.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	87	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

3	2,6	2.6.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	4077	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
3	2,6	2.6.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	208	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.5.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en oeuvre. Ainsi, ils seront stimulés à adopter des solutions qui contribuent à promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace en termes de ressources. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments du gouvernement/organisations publiques, de l'industrie/des entreprises, de la recherche/des universités, ainsi que de la société civile/de la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière de cours d'eau, d'environnement, de protection de la nature, d'espaces verts publics, de gestion des déchets/d'efficacité des ressources, etc.

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus d'efficacité des ressources, et à susciter des changements dans certains domaines politiques, également en ce qui concerne une transition plus efficace et équilibrée vers une économie circulaire. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la promotion et le soutien à l'économie circulaire pourraient être impliquées car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur universitaire (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances relatives à une économie efficace en ressources. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'innovation dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et elles ont un potentiel d'innovation particulièrement élevé. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans le développement de processus et de produits efficaces en termes de ressources. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement pour la transition vers une économie circulaire.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans le domaine de l'économie circulaire. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à impliquer davantage les citoyens dans un soutien à la transition vers une économie circulaire. Ils peuvent aider à rassembler des données et à accroître leur engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.5.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.5.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.5.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	2,6	067	14 903 062
3	FEDER	2,6	069	14 903 062
3	FEDER	2,6	071	14 903 062
3	FEDER	2,6	075	14 903 062

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	2,6	01	59 612 247

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
3	FEDER	2,6	33	59 612 247

2.6 Priorité 4 - Améliorer la résilience territoriale dans l'ENO par une transformation innovante et intelligente

- 2.6.1 Objectif spécifique 1.1 En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
- 2.6.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

La coopération transnationale dans l'ENO contribuera à renforcer les régions en réduisant les disparités en matière de capacités d'innovation.

Le renforcement de la capacité d'innovation peut inclure des changements perturbateurs et significatifs dans les processus organisationnels dans l'adoption de (hautes ou basses) technologies, d'outils numériques, de big data, de solutions innovantes, etc. Les acteurs de l'innovation seront encouragés à contribuer à la résilience territoriale, c'est-à-dire à surmonter ou atténuer les crises et à « rebondir », en renforçant la durabilité et la cohésion des régions ENO.

Une cohésion accrue dans l'ENO sera recherchée par la mise en œuvre de stratégies de spécialisation intelligente et de stratégies régionales répondant par exemple aux défis liés au changement démographique, à la transition en matière de mobilité, au logement, à la santé et au rassemblement de structures économiques diversifiées, y compris les acteurs de la quadruple hélice.

Résultats attendus du programme

Cette priorité soutiendra les projets qui s'appuient sur le potentiel des solutions innovantes, des technologies (avancées), des données, de la numérisation et des solutions sur mesure fondées sur les connaissances et les bonnes pratiques, le tout pour soutenir un développement économique équilibré et la résilience territoriale dans l'ENO.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Des principes clés d'une transformation novatrice et intelligente mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Adoption de stratégies et de solutions plus nombreuses et plus efficaces pour aider les acteurs de l'innovation de l'ENO à « rebondir » de manière positive après les crises précédentes, tout en surveillant et en atténuant les risques futurs.
- Amélioration des capacités des acteurs de l'innovation pour mieux exploiter et mettre en œuvre les stratégies de spécialisation intelligente (S3/RIS), la transformation numérique/intelligente, les stratégies/politiques régionales afin de contribuer à un développement économique équilibré (par exemple, intelligence artificielle, industrie 4.0, impression 3D, Internet des objets, BIM, etc.) et à la résilience territoriale.
- Stratégies et solutions plus nombreuses et plus efficaces des acteurs de l'innovation pour aider leurs régions à bénéficier de la transformation numérique, des technologies (avancées), des solutions et de l'innovation, et de leur adoption.
- Adoption de stratégies/politiques et solutions plus nombreuses et meilleures dans tout l'ENO pour, par exemple, la fourniture de services intelligents en matière de mobilité ayant un impact positif sur l'environnement, la mise en œuvre transnationale de stratégies dans tout l'ENO, etc.
- Adoption de stratégies et de solutions plus nombreuses et plus efficaces (qu'elles soient technologiques - axées sur les données, fondées sur la connaissance, etc. - et/ou non technologiques - low tech, bonnes pratiques fondées sur des éléments éprouvés, fourniture de services publics, y compris la création de normes pour le partage des données, etc.) pour stimuler l'innovation.
- Création ou mise à niveau de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (basés sur des données) afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des éléments probants concernant l'innovation économique et territoriale ainsi que la transformation intelligente dans l'ENO.

- Solutions innovantes et (non) technologiques pour améliorer l'attractivité de l'ENO, pour explorer les possibilités d'améliorer l'accessibilité des services dans tous les lieux, et leur numérisation. Les villages, villes et régions intelligents seront encouragés.
- Processus d'innovation par l'autonomisation et la co-crédation, innovations en matière de prestation de services, innovations en matière de gouvernance territoriale et innovations organisationnelles.
- Solutions et approches nouvelles ou adaptées pour des processus de décision et de planification innovants.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies et de plans d'action liés à la transformation intelligente parmi les acteurs publics et privés de l'innovation et/ou regroupement d'acteurs de l'innovation et de secteurs économiques autour de la transformation intelligente et numérique (c'est-à-dire l'utilisation d'informations, de données et de connaissances existantes ou nouvellement développées, la transformation numérique des services) dans l'ENO, en vue de soutenir un développement économique équilibré et des territoires résilients.
- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies et de plans d'action pour permettre aux organisations de développer de nouveaux partenariats transnationaux / de maintenir les partenariats existants et d'adopter des approches, des solutions, des services et des modèles commerciaux innovants et intelligents.
- Concevoir, adopter et mettre en œuvre un développement économique équilibré et des plans d'action reliant les clusters économiques et les acteurs de l'innovation dans tout l'ENO (par exemple, les « vallées », le regroupement de S3 dans les régions de l'ENO, la mise en réseau des clusters régionaux et des agences de développement économique, etc.).
- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies et de plans d'action visant à accroître la quantité, l'accessibilité et la qualité des services dans tous les lieux.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de solutions pour promouvoir la transformation numérique et l'innovation par les acteurs publics et privés de l'ENO.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions liées aux pôles d'innovation (numériques) et à la performance novatrice des chaînes de valeur dans les secteurs économiques clés de l'ENO afin de contribuer aux stratégies régionales et/ou transnationales, y compris la conception, la fourniture, l'adoption et le déploiement de mécanismes tangibles pour accompagner les acteurs publics et privés de l'innovation dans la transformation intelligente des territoires de l'ENO (par exemple, des programmes d'aide aux entreprises pour les PME et les start-ups afin de déployer des modèles commerciaux intelligents/innovants).

- Démonstration et mise en œuvre de technologies et de solutions intelligentes et innovantes (qu'elles soient financières, technologiques, numériques, etc.) pour déployer des approches écosystémiques régionales réussies dans l'ENO (par exemple, les S3/RIS, le regroupement de secteurs économiques, etc.)
 - Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (fondés sur des données) pour faciliter la prise de décisions sur la base d'éléments probants concernant l'innovation économique et territoriale ainsi que la transformation intelligente dans l'ENO.
 - Démonstration et mise en œuvre de solutions liées aux approches du village intelligent et/ou de la ville intelligente et/ou de la région intelligente, et au déploiement de services numériques,
 - Mise en œuvre de solutions et d'approches nouvelles ou adaptées pour des processus de décision et de planification innovants
- c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'innovation pour la résilience, par exemple:
- Des actions de formation pour les acteurs de l'innovation de l'ENO afin d'exploiter les opportunités d'innovation, de transformation numérique / intelligente et d'utilisation des données, et d'adapter / adopter des pratiques et des solutions intelligentes pertinentes.
 - Des actions de formation pour aider les acteurs de l'innovation à exploiter les possibilités de processus de décision et de planification novateurs.
 - Des actions de formation pour aider les acteurs de l'innovation à introduire la transformation intelligente et numérique, ainsi que l'innovation.
 - Activités et événements de sensibilisation visant à accroître l'engagement des citoyens et des entreprises dans les processus de développement régional.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.6.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
4	1,1	1.1.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*92 = 4,6 (arrondi à 4)	92

4	1,1	1.1.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	$5\% \times 31 = 1,55$ (arrondi à 2)	31
4	1,1	2.6.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	$5\% \times 92 = 4,6$ (arrondi à 4)	92
4	1,1	1.1.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	$5\% \times 4290 = 214,5$ (arrondi à 214)	4290

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
4	1,1	1.1.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	92	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
4	1,1	1.1.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	92	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
4	1,1	1.1.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	4290	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
4	1,1	1.1.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	218	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.6.4 Les principaux groupes cibles

Les solutions innovantes, (non) technologiques et/ou numériques doivent cibler les acteurs publics et privés de l'innovation dans l'ENO, par le biais, par exemple, du regroupement / des liens entre les acteurs économiques / les clusters dans l'ENO ou de l'application de solutions intelligentes pour déployer des approches réussies d'écosystèmes d'innovation régionaux dans l'ENO. Les approches liées aux processus innovants de prise de décision et de planification

d'autonomisation, de co-cr  ation, et d'innovation en mati  re de gouvernance sont encourag  es.

Les parties prenantes de l'ENO seront encourag  es    utiliser le big data, les outils num  riques, les technologies (avanc  es) pour combler leurs lacunes en mati  re d'innovation, ce dans le but d'accro  tre la coh  sion et la durabilit   de l'ENO avec l'appui de strat  gies   conomiques/intelligentes ou r  gionales qu'elles devront cibler et mettre en   uvre.

Dans la zone ENO, des diff  rences marqu  es peuvent   tre observ  es dans les capacit  s d'innovation, la transition vers le num  rique, la transformation intelligente, ainsi que dans la diffusion, l'adoption et la mise en   uvre de technologies et de solutions (de pointe). Dans ce contexte, l'innovation doit   tre un catalyseur et un levier pour le d  veloppement   conomique et des territoires r  silients. Cette priorit   soutiendra des approches intelligentes bas  es sur l'innovation pour d  velopper des r  seaux transnationaux, des cha  nes de valeur, des secteurs, des solutions, des produits, des processus et des services et, par cons  quent, alimenter des strat  gies transnationales et/ou r  gionales. Tout au long de ces activit  s, les projets doivent garantir des retomb  es positives dans leurs r  gions, contribuant ainsi    l'objectif d'une forte r  silience territoriale. Dans ce sens, les projets intersectoriels mettant en   uvre un ou plusieurs aspects des strat  gies/politiques seront accueillis favorablement, car ils contribuent concr  tement au d  veloppement   conomique et    la r  silience territoriale dans l'ENO.

Les strat  gies, plans d'action, actions pilotes et solutions   labor  s dans le cadre de cette priorit   doivent pr  voir la mise en   uvre d'applications pratiques intersectorielles, y compris l'adaptation de solutions existantes ou nouvellement   labor  es. Les projets devraient   tre   labor  s dans le but implicite de b  n  ficier    toutes les parties prenantes, notamment aux acteurs de l'innovation et aux citoyens.

En particulier, une action int  gr  e conjointe est la bienvenue pour les acteurs publics et priv  s de l'innovation de l'ENO qui doivent combler leurs   ventuelles « lacunes en mati  re d'innovation » ou adapter les processus d'innovation    base locale. Les lacunes en mati  re d'innovation peuvent   tre, par exemple, un manque de connaissances en mati  re de nouvelles technologies, de num  risation ou d'acc  s aux donn  es et aux services pour les citoyens.

En tenant compte de ce contexte g  n  ral, les groupes cibles peuvent   tre    la fois des individus et des organisations qui seront impliqu  s ou positivement affect  s par les actions. En cons  quence, ils seront incit  s    adopter des solutions qui contribuent    soutenir un d  veloppement   conomique   quilibr   dans l'ENO. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et priv  s des quatre segments du gouvernement/organisations publiques, de l'industrie/des entreprises, des centres de recherche/des universit  s, ainsi que de la soci  t   civile/de la repr  sentation des citoyens (  galement connus sous le nom de quadruple h  lice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière d'innovation, de transformation numérique et intelligente

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus de développement économique et de planification, et à susciter des changements dans certains domaines politiques, également en ce qui concerne une transition plus efficace vers l'innovation et une transformation intelligente/numérique. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la promotion et le soutien à l'innovation et à la transformation intelligente pourraient être impliquées car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services novateurs et intelligents

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur de la recherche (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances en matière de mesures novatrices et intelligentes. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux et ainsi qu'encourager et développer l'innovation et la transformation numérique dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO, et elles ont un potentiel particulièrement élevé en matière d'innovation et de transformation intelligente/numérique. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans le développement de nouvelles solutions pour l'innovation, la numérisation et les technologies de pointe. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement pour l'innovation et de la transformation intelligente/numérique.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans les domaines de l'innovation et de la transformation intelligente/numérique. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à accroître la sensibilisation aux solutions novatrices et intelligentes. Ils peuvent aider à rassembler des données et l'engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.6.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.6.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.6.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	1,1	010	7 839 631
4	FEDER	1,1	012	7 839 631
4	FEDER	1,1	013	7 839 631
4	FEDER	1,1	019	7 839 631
4	FEDER	1,1	024	7 839 631
4	FEDER	1,1	026	7 839 631
4	FEDER	1,1	027	7 839 631
4	FEDER	1,1	028	7 839 631

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	1,1	01	62 717 052

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
4	FEDER	1,1	33	62 717 052

2.7 Priorité 5 - Transition vers une société socialement inclusive et résiliente

2.7.1 Objectif spécifique 4.1 En améliorant l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale

2.7.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Cet objectif spécifique concerne les déséquilibres territoriaux de l'ENO dans le domaine du marché du travail et de l'emploi, tout en contribuant également au renforcement de l'intégration sociale et sociétale. L'analyse territoriale de l'espace de coopération transnationale a mis en évidence que les régions rurales, les quartiers urbains pauvres et certaines zones industrialisées présentent des disparités plus importantes sur le marché du travail que les autres régions de l'ENO. Des inadéquations sur le marché du travail et dans la prestation des services publics sont observées entre les pays de l'ENO, mais aussi en leur sein.

Les effets économiques négatifs, mais pas encore totalement connus, de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir un impact important sur les personnes, les régions et les marchés du travail « vulnérables » de l'ENO. Cependant, la vulnérabilité des secteurs et des marchés du travail individuels peut varier assez fortement d'une région à l'autre de l'ENO, mais une attention particulière doit être accordée aux effets négatifs sur les groupes vulnérables et/ou sur le point d'être confrontés à la « fragilité » (par exemple, liste non exhaustive: personnes handicapées, chômeurs (y compris de longue durée), jeunes, parents isolés, les « NEET », migrants, réfugiés.).

Résultats attendus du programme

Le programme prévoit d'accroître la capacité des communautés de l'ENO à améliorer l'efficacité et l'inclusion des marchés du travail, à promouvoir des emplois de qualité ainsi qu'à renforcer l'autonomie et l'employabilité des groupes vulnérables.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Les aspects clés de l'emploi de qualité et des services publics qui y sont associés sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Des stratégies et des solutions plus nombreuses et meilleures au profit des communautés locales et favorisant le maintien ou l'amélioration des solutions, des pratiques et des outils pertinents en matière d'emploi de qualité ancré dans les territoires.
- Adoption de services publics intégrés liés au marché du travail, en veillant à la cohérence entre les approches proposées et les besoins locaux/régionaux.
- Une employabilité accrue conduisant à une meilleure intégration sociale/sociétale de la main-d'œuvre ainsi qu'à des territoires équilibrés.
- Des modèles d'entreprise et des programmes de soutien aux entreprises plus inclusifs ancré dans les territoires, y compris l'esprit d'entreprise, et les principes de l'économie sociale (par exemple en se concentrant sur les NEET, les personnes handicapées, les personnes marginalisées).
- Des connaissances et compétences accrues en matière de gestion des données et de nouvelles technologies dans le domaine de l'emploi de qualité et des services publics qui s'y rapportent.
- Des réseaux de coopération plus solides entre les parties prenantes permettant le transfert d'approches innovantes et/ou l'établissement de liens fonctionnels en matière de l'emploi de qualité et des services publics qui s'y rapportent entre des villes, des zones rurales, côtières ou intermédiaires confrontées à des problèmes similaires.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action axés ancré dans les territoires pour soutenir les politiques de l'emploi (y compris les politiques relatives à la formation initiale ou continue et à l'enseignement supérieur), en facilitant l'amélioration des compétences et/ou l'intégration sur les marchés du travail.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de solutions (technologiques et/ou non technologiques) évolutives et reproductibles pour aider les personnes ayant un emploi ainsi que les communautés « vulnérables » à mieux accéder à un emploi de qualité et durable (y compris des modèles d'entreprise plus inclusifs, des programmes de soutien aux entreprises, des stratégies et des marchés publics, des outils, des actions de formation, y compris pour les entrepreneurs, et des incitations, des installations telles que des tiers lieux, des fab labs favorisant l'innovation sociale/sociétale ancré dans les territoires, etc.).

- Démonstration et mise en œuvre de solutions, de services et de technologies permettant la création et le maintien d'emplois durables de qualité et des services publics qui y sont liés (y compris les services de transport et de logement, la garantie de services de base ancré dans les territoires pour encourager les emplois locaux de qualité et la mobilité de la main-d'œuvre) ;
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de suivi et d'observatoires intégrés (fondés sur des données) pour faciliter les décisions fondées sur des éléments probants et répondre aux problèmes de qualité de l'emploi.

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'emploi de qualité, par exemple:

- Campagnes de sensibilisation et d'acceptation du public sur les avantages et l'adoption de stratégies de travail inclusives ancré dans les territoires, y compris les principes de l'économie sociale.
- Actions de formation pour soutenir les communautés « vulnérables » et les travailleurs en général dans les secteurs économiques clés pertinents et/ou sous pression pour la transition (par exemple, la formation en ligne et physique et les compétences numériques).
- Actions de formation pour s'adapter aux nouveaux besoins spécifiques des territoires de l'ENO en termes d'amélioration des compétences.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature.

2.7.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
5	4,1	4.1.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	5 %*29 = 1,45 (arrondi à 1)	29
5	4,1	4.1.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	5 %*37 = 1,85 (arrondi à 2)	37
5	4,1	4.1.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	5 %*84 = 4,2 (arrondi à 4)	84
5	4,1	4.1.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	5 %*1361 = 68,1 (arrondi à 68)	1361

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
5	4,1	4.1.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	29	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,1	4.1.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	84	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,1	4.1.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	1361	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,1	4.1.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	67	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.7.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en oeuvre. Ils seront ainsi incités à adopter des solutions qui contribuent à l'inclusion des groupes vulnérables en améliorant l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail, ainsi que l'accès à des emplois de qualité. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments du gouvernement/organisations publiques, de l'industrie/des entreprises, des centres de recherche/des universités, ainsi que de la société civile/de la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice). Une attention particulière sera accordée aux groupes touchés par les effets négatifs de la transition écologique sur le travail et l'emploi.

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant une personnalité juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités liées à l'emploi et aux services publics correspondants

L'implication des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus pour des marchés du travail plus efficaces et inclusifs, et à conduire le changement dans certains domaines politiques, également dans le sens de la promotion de l'emploi de qualité. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la promotion et le soutien à des marchés du travail plus efficaces et plus inclusifs ainsi qu'aux emplois de qualité pourraient être impliquées, car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services novateurs.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur académique (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances. Il est notamment censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'emploi et la fourniture de services novateurs dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO, et elles ont un potentiel particulièrement élevé en matière d'emplois. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter l'accès dans la zone ENO à des emplois durables de qualité. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement pour la transition vers des emplois de qualité.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans les domaines des emplois de qualité et de fourniture de services publics. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à impliquer davantage les citoyens dans le soutien à la transition vers des emplois et des services publics de qualité. Ils peuvent aider à rassembler des données et à accroître leur engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

- 2.7.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

- 2.7.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

- 2.7.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,1	134	6 630 483
5	FEDER	4,1	138	6 630 483
5	FEDER	4,1	139	6 630 483

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,1	01	19 891 448

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,1	33	19 891 448

2.8 Priorité 5 - Transition vers une société socialement inclusive et résiliente

- 2.8.1 Objectif spécifique 4.5 En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité
- 2.8.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifique et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Cet objectif spécifique traite des déséquilibres territoriaux et des besoins qui existent dans l'ENO en ce qui concerne l'accès aux soins de santé et la résilience des systèmes de santé. L'analyse territoriale de la zone de coopération transnationale a montré que les habitants des zones périphériques de l'ENO ont généralement plus de difficultés à accéder aux services de santé. D'une manière générale, il est nécessaire d'améliorer encore davantage l'accessibilité des services de soins de santé et de soins de longue durée dans les zones rurales, et en particulier dans les zones à la périphérie de l'ENO.

En outre, l'évolution démographique et le vieillissement accru de la population peuvent également surcharger les systèmes de soins de santé et affecter leur capacité à répondre efficacement à la future demande de soins. Cela indique un besoin croissant de services de soins innovants et de nouvelles solutions pour les systèmes de soins de santé de l'ENO.

De plus, la pandémie de COVID-19 a illustré le manque de résilience des systèmes de santé dans certaines régions de l'ENO, ainsi que les fortes interdépendances entre les pays et les régions frontalières.

Résultats attendus du programme

Le programme prévoit d'accroître les capacités des communautés de l'ENO à inclure les groupes « vulnérables » (liste non exhaustive: personnes âgées, malades chroniques, personnes handicapées ou familles monoparentales, personnes atteintes de maladies graves, sans-abris) en réduisant les déséquilibres dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- La santé, les soins, la prévention et le bien-être en général sont mieux intégrés dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Des stratégies et des solutions à la fois plus nombreuses et meilleures bénéficient aux communautés locales et favorisent le maintien et/ou l'amélioration de solutions, de pratiques et d'outils en matière de santé et de soins ancrés dans les territoires.
- Mieux aider les groupes de populations vulnérables à améliorer leur situation en matière de santé et de bien-être.

- Améliorer les connaissances et la capacité des parties prenantes (y compris les professionnels et les soignants) à adopter des solutions innovantes en matière de santé et de soins, et à fournir une meilleure assistance et un meilleur accès à ces solutions.
- Des réseaux de coopération plus solides entre les parties prenantes permettant le transfert d'approches innovantes et/ou l'établissement de liens fonctionnels en matière de santé et des soins entre villes, zones rurales, côtières ou intermédiaires confrontées à des problèmes similaires.
- Une meilleure préparation dans l'ENO aux défis sanitaires liés à la croissance ou à la décline de la population (par exemple, le vieillissement accru de la population urbaine et rurale) ainsi qu'aux événements inattendus de grande ampleur affectant gravement la santé de la population.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:

- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action ancrés dans les territoires afin de développer des solutions ou des approches transnationales pour mieux prévenir et faire face aux problèmes de santé et de soins affectant la population de l'ENO.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de concepts territoriaux ancrés dans les territoires pour améliorer les conditions de santé et de soins des communautés de l'ENO (y compris une approche holistique de la santé et du bien-être avec des jardins partagés, des circuits alimentaires locaux/des chaînes d'approvisionnement courtes, l'agriculture urbaine, etc.).
- Démonstration et mise en œuvre de solutions, de services (technologiques et/ou non technologiques) et de technologies évolutifs et reproductibles afin d'améliorer la disponibilité, l'efficacité, l'inclusion et l'accessibilité des services de santé et de soins (par exemple, télémédecine ou autres solutions/outils informatiques dans le domaine de la santé et des soins en ligne).
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (fondés sur des données) pour faciliter la prise de décisions motivées par des éléments probants.

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de la santé et des soins, par exemple:

- Campagnes de sensibilisation et d'acceptation du public sur les avantages et l'adoption de pratiques innovantes en matière de santé et de soins.
- Actions de formation pour soutenir les travailleurs de la santé et des soins, y compris les travailleurs du bien-être et les soignants.

- Actions de formation pour l'adoption de pratiques innovantes en matière de santé et de soins sur des territoires spécifiques de l'ENO.

Les types d'action relevant de cet objectif spécifique ont été jugés compatibles avec le principe DNSH, car ils ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature.

2.8.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)
5	4,5	4.5.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	$5\% \times 23 = 1,15$ (arrondi à 1)	23
5	4,5	4.5.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	$5\% \times 30 = 1,5$	30
5	4,5	4.5.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	$5\% \times 68 = 3,4$ (arrondi à 3)	68
5	4,5	4.5.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	$5\% \times 1100 = 55$	1100

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
5	4,5	4.5.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	23	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,5	4.5.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	68	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,5	4.5.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	1100	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

5	4,5	4.5.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	54	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
---	-----	---------	--	---------------	---	------	----	-------------------------------	---

2.8.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en oeuvre. Ils seront ainsi stimulés à adopter des solutions qui contribuent à inclure les groupes vulnérables en réduisant les déséquilibres dans le domaine de l'accès aux soins de santé, ainsi qu'en augmentant la résilience des systèmes de santé. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments du gouvernement/organisations publiques, de l'industrie/des entreprises, des centres de recherche/des universités, ainsi que de la société civile/de la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant un statut juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités en matière de santé et de soins

L'implication des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus pour des services de santé et de soins plus inclusifs, et à conduire le changement dans certains domaines politiques. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la promotion et le soutien à des services de santé et de soins plus inclusifs pourraient être impliquées, car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services novateurs.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur universitaire (tant public que privé) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances. Il est notamment censé fournir des

informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer l'emploi et la fourniture de services novateurs dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et ont un potentiel particulièrement élevé d'influence dans les secteurs de la santé et des soins. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans les secteurs de la santé et des soins. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises en fonction de leur engagement envers l'amélioration des secteurs de la santé et des soins.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans le domaine de la santé et des soins. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives visant à impliquer davantage les citoyens dans le soutien à la transition vers de meilleurs services et outils de santé et de soins. Ils peuvent aider à rassembler des données et accroître leur engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

2.8.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

2.8.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

2.8.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,5	160	8 051 793
5	FEDER	4,5	161	8 051 793

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,5	01	16 103 586

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,5	33	16 103 586

2.9 Priorité 5 - Transition vers une société socialement inclusive et résiliente

2.9.1 Objectif spécifique 4.6 en renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

2.9.2 Types d'actions connexes et leur contribution attendue à ces objectifs spécifiques et aux stratégies macro-régionales et aux stratégies de bassin maritime, le cas échéant

Cet objectif spécifique vise à renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique et social de l'ENO. Ce secteur a été et reste gravement affecté par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19.

L'analyse territoriale de la zone de coopération transnationale a montré que les zones rurales et éloignées de l'ENO peuvent utiliser leurs avantages compétitifs (par exemple, de riches atouts naturels, des « joyaux cachés » pour soulager les régions très fréquentées). Le tourisme local peut contribuer à promouvoir le tourisme durable (saisonnalité plus longue, groupes cibles plus larges, y compris les personnes/groupes « vulnérables », approches plus respectueuses de l'environnement et « lentes », modes d'accès et de mobilité durables, mise en réseau holistique de professionnels locaux interdépendants) et il peut contribuer à freiner le dépeuplement et à améliorer les compétences des professionnels.

Il existe également des possibilités de développer des projets culturels innovants au niveau transnational et de soutenir les industries créatives et culturelles, notamment en tant qu'éléments permettant de stimuler la cohésion et l'inclusion sociales et sociétales, ainsi que de renforcer et de régénérer les zones « défavorisées » (qu'il s'agisse de zones urbaines, rurales, intermédiaires ou côtières).

Résultats attendus du Programme

Le programme devrait contribuer à un développement durable, inclusif et équilibré en renforçant les capacités des communautés de l'ENO à multiplier le potentiel de la culture et du tourisme, en tenant compte de la transformation verte et numérique.

Pour atteindre ces changements souhaités, les résultats suivants sont attendus:

- Un tourisme plus durable et plus équilibré sur le plan territorial dans l'ensemble de la zone ENO, en conciliant les intérêts des organisations touristiques et culturelles, des habitants et des visiteurs, et en encourageant un engagement local commun.
- Une meilleure intégration du tourisme durable et de la culture dans les stratégies territoriales et les initiatives locales.
- Une plus grande visibilité transnationale des spécificités locales et des liens entre elles dans les territoires de l'ENO (c'est-à-dire les atouts du patrimoine naturel et culturel et les meilleures pratiques/expériences, y compris la gastronomie).
- Un meilleur accès des groupes de personnes « vulnérables » (liste non exhaustive, personnes âgées, handicapés, chômeurs, jeunes, parents isolés, NEETs, migrants, réfugiés...) au tourisme et à la culture, ainsi que leur implication directe plus forte dans les initiatives de développement local.
- Renforcement des capacités des autorités locales, universitaires, des entreprises et des habitants afin de leur permettre de mieux valoriser les atouts locaux cachés ou inconnus, ce qui implique également l'amélioration des compétences liées au territoire et la mise en réseau dans le domaine du développement touristique et culturel.
- Potentiels du patrimoine naturel et culturel rénovés ou mieux préservés et plus accessibles, comprenant également des accès, des modes de mobilité, des outils et des approches plus écologiques pour les paysages naturels et les éléments architecturaux de valeur.
- Des modèles commerciaux et des programmes de soutien aux entreprises plus inclusifs ancrés dans les territoires, y compris l'esprit d'entreprise et les principes du tourisme et de la culture durables.
- Des réseaux de coopération plus solides entre les parties prenantes permettant le transfert d'approches innovantes et/ou l'établissement de liens fonctionnels en matière de tourisme et de culture entre des villes, des zones rurales, côtières ou intermédiaires confrontées à des problèmes similaires.

Les futurs projets de coopération seront mis en œuvre par une combinaison d'activités regroupées en catégories suivantes:

- a) Élaboration et mise en œuvre de stratégies et/ou de plans d'action conjoints, par exemple:
- Élaboration et mise en œuvre conjointes de stratégies ou de plans d'action à l'échelon local afin de soutenir les outils et les compétences nécessaires, par exemple, à la valorisation du

patrimoine culturel, à la création d'une marque ou d'un marketing touristique, ainsi qu'à l'élaboration d'outils de gestion des risques et de réaction.

b) Actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions, par exemple:

- Démonstration et mise en œuvre de concepts territoriaux et à l'échelon local pour la culture et/ou le tourisme.
- Démonstration et mise en œuvre de solutions, de services (technologiques et/ou non technologiques) et de technologies évolutifs et reproductibles dans un environnement réel pour valoriser le patrimoine naturel et culturel ou les atouts touristiques (par exemple, solutions innovantes basées sur les technologies de l'information).
- Démonstration et mise en œuvre de solutions destinées aux autorités locales, aux entreprises, aux universitaires et/ou aux habitants pour mieux promouvoir le tourisme et les activités culturelles dans le cadre de stratégies de développement territorial intégrées ou d'initiatives menées par les communautés.
- Démonstration et mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'observatoires intégrés (fondés sur des données) afin de faciliter la prise de décisions motivées par des éléments probants et de répondre aux problèmes en matière de tourisme et de culture.

c) Activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine du tourisme et de la culture, par exemple:

- Campagnes de sensibilisation et d'acceptation du public sur les avantages et l'adoption de pratiques touristiques et culturelles plus durables, et sensibilisation au patrimoine naturel et culturel commun.
- Actions de formation pour soutenir les travailleurs des secteurs du tourisme et de la culture (par exemple, pour adapter les compétences des professionnels du tourisme et de la culture à la durabilité et à la résilience).
- Échanges de pratiques entre les autorités publiques et d'autres parties prenantes traitant de questions similaires.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ont été évalués comme compatibles dans le cadre du guide technique DNSH de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). (*principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » au titre du règlement établissant une facilité pour la reprise et la résilience*).

2.9.3 Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisations

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Jalon (2024)	Objectif final (2029)

5	4,6	4.6.O.1	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Stratégie/Plan d'action	$5\% \times 33 = 1,65$ (arrondi à 2)	33
5	4,6	4.6.O.2	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans des projets	Action pilote	$5\% \times 42 = 2,1$ (arrondi à 2)	42
5	4,6	4.6.O.3	Solutions élaborées conjointement	Solution	$5\% \times 94 = 4,7$ (arrondi à 5)	94
5	4,6	4.6.O.4	Participations à des actions de formation conjointes	Participation	$5\% \times 1530 = 76,5$ (arrondi à 76)	1530

Tableau 3: indicateurs de résultats

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Base de référence	Année de référence	Objectif final (2029)	Source des données	Commentaires
5	4,6	4.6.R.1	Stratégies et plans d'action conjoints adoptés par les organisations	Stratégie/Plan d'action	0	2021	33	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,6	4.6.R.2	Solutions adoptées ou mises à l'échelle par les organisations	Solution	0	2021	94	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,6	4.6.R.3	Achèvement des actions de formation conjointes	Participants	0	2021	1530	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie
5	4,6	4.6.R.4	Organisations dont la capacité institutionnelle a été renforcée grâce à leur participation à des activités de coopération transfrontalière	Organisations	0	2021	76	Données de suivi du programme	Veuillez consulter l'explication de la méthodologie

2.9.4 Les principaux groupes cibles

Les groupes cibles peuvent être à la fois des individus et des organisations qui seront impliqués ou positivement affectés par les actions mises en œuvre. Ils seront ainsi incités à adopter des solutions qui contribuent à multiplier le potentiel de la culture et du tourisme dans la région de l'ENO. Les groupes cibles comprennent les acteurs publics et privés des quatre segments du gouvernement/organisations publiques, de l'industrie/des entreprises, des centres de

recherche/des universités, ainsi que de la société civile/de la représentation des citoyens (également connus sous le nom de quadruple hélice).

Les bénéficiaires, c'est-à-dire les partenaires du projet bénéficiant des fonds du programme, peuvent être toute entité ayant un statut juridique qui contribue aux actions mentionnées ci-dessus. Cela inclut les éléments suivants:

Autorités locales/régionales/nationales, GECT, agences gouvernementales, organisations équivalentes publiques ayant des responsabilités liées au tourisme et à la culture (offices du tourisme, agences touristiques et culturelles, organismes de gestion des destinations, etc.)

La participation des autorités publiques locales, régionales et nationales est particulièrement importante en raison de leur capacité à orienter les processus visant à renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique et social, et à susciter des changements dans certains domaines politiques. Il peut également être utile d'impliquer les autorités régionales et nationales des pays partenaires de l'ENO, notamment pour obtenir une vision stratégique globale des sujets abordés ou pour « pousser » des activités au niveau supérieur.

Les agences ou les associations « parapubliques » engagées dans la promotion et le soutien de la culture et du tourisme durable pourraient être impliquées, car elles fournissent des informations solides et indépendantes sur ce sujet en termes de secteurs et de parties prenantes, et peuvent avoir des attributions dans la fourniture de services innovants.

Universités, centres de recherche publics, unités de recherche privées, écoles et enseignement supérieur, centres de formation

Le secteur universitaire (tant privé que public) est d'une grande importance car il s'agit d'un moteur d'innovation qui crée et diffuse des connaissances. Il est censé fournir des informations et des preuves scientifiques pour relever les défis régionaux, ainsi qu'encourager et développer le tourisme et la culture dans la zone de l'ENO.

PME et organisations de soutien aux entreprises

Les PME et les organisations de soutien aux entreprises (OSE) représentent une force motrice de l'économie dans la zone ENO et ont un potentiel particulièrement élevé d'impact sur le tourisme et la culture. Reconnaisant leur rôle, le programme veut impliquer les PME et les OSE afin d'augmenter la compétitivité de la zone ENO dans les secteurs du tourisme et de la culture. De plus, elles peuvent contribuer à un changement de comportement au niveau des entreprises et de l'industrie en orientant les financements et en valorisant les entreprises pour leur engagement envers les améliorations dans les secteurs du tourisme et de la culture.

Associations sectorielles, ONG, organisations de lobbying, groupes de citoyens

Les associations sectorielles, les ONG, les organisations de lobbying et les groupes de citoyens peuvent contribuer à coordonner la communication et la collaboration dans les domaines du

tourisme et de la culture. En jouant le rôle de multiplicateurs auprès de leurs réseaux, ils encouragent les initiatives éducatives afin que les citoyens s'engagent davantage à soutenir la transition vers de meilleurs services et outils touristiques et culturels. Ils peuvent aider à rassembler des données et à accroître leur engagement pour influencer les politiques à venir ou existantes. Ils peuvent développer et mettre en œuvre des solutions communautaires.

- 2.9.5 Indication des territoires spécifiques ciblés, y compris l'utilisation prévue de l'ITI, du CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) ou d'autres outils territoriaux

L'ensemble de la zone du programme est visé.

- 2.9.6 Utilisation prévue d'instruments financiers

sans objet/non applicable

- 2.9.7 Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4: dimension 1 - champ d'intervention

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,6	166	22 375 291

Tableau 5: dimension 2 - forme de financement

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,6	01	22 375 291

Tableau 6: Dimension 3 - mécanisme de mise en œuvre territoriale et orientation territoriale

Priorité n°	Fonds	OS	Code	Montant [EUR]
5	FEDER	4,6	33	22 375 291

3. Plan de financement

3.1 Réserves financières par année

(Veuillez consulter les tableaux financiers dans le fichier excel ci-joint)

Tableau 7

Fund	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
ERDF	0.00	53,039,434	53,891,406	54,760,417	55,646,807	46,110,093	47,032,298	310,480,455
Total	0.00	53,039,434	53,891,406	54,760,417	55,646,807	46,110,093	47,032,298	310,480,455

3.2 Total des réserves financières par fonds et cofinancement national

Tableau 8

Policy objective	Priority	Fund	Basis for calculation EU support (total eligible cost or public contribution)	EU contribution (a)=(a1)+(a2)	Indicative breakdown of the EU contribution		National contribution (b)=(c)+(d)	Indicative breakdown of the national counterpart		Total (e)=(a)+(b)	Co-financing rate (f)=(a)/(e)	Contributions from the third countries
					without TA pursuant to Article 27(1) (a1)	for TA pursuant to Article 27(1) (a2)		National public (c)	National private (d)			
2	1	ERDF	Total eligible cost	68,305,700	63,246,019	5,059,681	45,537,133	27,322,280	18,214,853	113,842,833	60%	0.00
2	2	ERDF	Total eligible cost	61,475,130	56,921,416	4,553,713	40,983,420	24,590,052	16,393,368	102,458,550	60%	0.00
2	3	ERDF	Total eligible cost	59,612,247	55,196,525	4,415,722	39,741,498	23,844,899	15,896,599	99,353,745	60%	0.00
1	4	ERDF	Total eligible cost	62,717,052	58,071,345	4,645,707	41,811,368	25,086,821	16,724,547	104,528,420	60%	0.00
4	5	ERDF	Total eligible cost	58,370,326	54,046,599	4,323,727	38,913,551	23,348,131	15,565,420	97,283,877	60%	0.00
	Total	ERDF		310,480,455	287,481,905	22,998,550	206,986,970	124,192,183	82,794,787	517,467,425	60%	0.00
	Grand total			310,480,455	287,481,905	22,998,550	206,986,970	124,192,183	82,794,787	517,467,425	60%	0.00

4. Mesures prises pour impliquer les partenaires concernés du programme dans la préparation du Programme Interreg et le rôle de ces partenaires dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation

Le Programme Interreg Europe du Nord-Ouest (ENO) a pris plusieurs mesures pour impliquer les partenaires du programme concernés dans la préparation de la période 2021-2027. Interreg Europe du Nord-Ouest cherchera également à assurer leur participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du programme.

A. Préparation du programme 2021-2027

L'implication des partenaires pertinents du programme dans la préparation du programme 2021-2027 avait 3 objectifs principaux:

- Informer sur le processus de conception du nouveau programme et en assurer la transparence vis-à-vis de toutes les parties prenantes intéressées.
- Recueillir des informations et des contributions sur les principaux défis territoriaux, les thèmes à aborder et les groupes cibles à soutenir.
- Évaluer l'impact environnemental potentiel du programme 2021-2027.
Faire participer tout le monde.

Afin d'atteindre ces objectifs, un large éventail d'initiatives a été pris. Si certains de ces éléments étaient spécifiques à la préparation du nouveau programme (événements, consultation des parties prenantes, SEA), d'autres faisaient partie du mode de fonctionnement habituel des organes du programme ENO (comités nationaux). Les canaux de communication du programme, notamment le site Internet de l'ENO et les canaux de réseaux sociaux, ont fortement soutenu ces initiatives et sont également décrits ci-dessous.

1) Les comités nationaux

Tout au long du processus de conception, et conformément à l'article 8 du règlement portant dispositions communes, les États membres de l'UE impliqués dans le programme ENO ont régulièrement consulté les partenaires du programme situés sur leur territoire,

Les États membres ont recueilli l'avis et le retour d'information des partenaires du programme situés sur leur territoire sur le processus de programmation et les préparatifs du programme avant chaque réunion de programmation (NTF - North-West Europe Task Force on the future). Les documents de programmation ont été communiqués à l'avance pour permettre ces processus de consultation nationale, et leur avis a été transmis lors des réunions de programmation.

2) Événements du programme

Depuis 2019, le programme ENO a mis en œuvre une série d'activités dans le but d'informer les parties prenantes et les citoyens de l'ENO sur le processus de conception du futur programme ENO, avec des possibilités pour les partenaires du programme de fournir des commentaires.

La première activité a eu lieu en décembre 2019 sous la forme de l'événement « NWE making an impact! », organisé à Tourcoing, en France. Lors de cet événement, 370 participants ont eu l'occasion de faire part de leurs attentes pour le prochain programme. Les contributions fournies par les participants ont été incluses dans la publication de suivi « Highlights » publiée en avril 2020 et disponible sur le site Internet du programme.

En outre, le programme ENO a organisé deux événements de mise en réseau en ligne en 2021, abordant les thèmes d'une « ENO plus verte » - le 20 mai - et d'une « ENO innovante et inclusive », - le 22 juin. Les événements ont été conçus pour assurer la transparence du processus de préparation du programme. La zone du programme et l'état des discussions sur les futures orientations thématiques ont été présentés aux participants, qui ont également eu l'occasion de se mettre en réseau et de discuter avec des partenaires potentiels pour le futur programme. Ensemble, ces deux événements ont réuni plus de 700 participants et ont comporté des sessions spécifiques sur neuf thèmes qui devraient être couverts dans le futur programme.

3) Enquête de consultation des parties prenantes

L'enquête de consultation des parties prenantes a été lancée en février 2021, avec pour objectif principal de recueillir les réactions et les contributions des bénéficiaires actuels du programme et des futurs candidats potentiels sur les objectifs politiques (OP), les objectifs spécifiques (OS) et les types d'actions (ToA) considérés dans le projet de proposition pour le Programme Interreg ENO 2021-2027 en janvier 2021.

L'enquête visait à obtenir des réponses concernant:

- le niveau d'intérêt pour les différents thèmes proposés au niveau des OP/OS ;
- le niveau d'intérêt pour les différents sujets proposés au niveau des ToA ;
- les thèmes des ToA proposés pour lesquels il existe le plus grand potentiel de collaboration transnationale ;
- exemples pratiques / domaines d'application des ToA proposés ;
- les sujets majeurs qui peuvent manquer dans un OS ou un ToA ;
- la formulation / la clarté de nos ToA et de nos groupes cibles ;
- des publics cibles supplémentaires qui peuvent être pertinents pour différents ToA ;
- les domaines d'intérêt commun entre les programmes et la réponse à la question des complémentarités entre les programmes.

L'enquête a été ouverte pendant environ 5 semaines, du 25 février au 28 mars 2021. Pour faciliter la contribution des répondants potentiels, l'enquête était accessible dans les quatre langues du programme (néerlandais, anglais, français et allemand). L'enquête a été largement diffusée parmi les partenaires du programme dans chaque pays avec le soutien des points de contact ENO.

Un total de 412 réponses a été collecté, ce qui illustre un grand intérêt des parties prenantes pour le Programme Interreg ENO 2021-2027. Les réponses de la Belgique, de la France et de l'Allemagne représentaient chacune 20 à 25 % de l'ensemble des réponses, tandis que les réponses des Pays-Bas, de l'Irlande et du Luxembourg se situaient entre 3 et 15 %.

Des répondants de 60 régions NUTS 2 ont participé, représentant presque toutes les régions NUTS 2 du territoire de l'ENO. Tous les niveaux des autorités publiques, les établissements d'enseignement supérieur et les universités ainsi que les PME ont participé à l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, un rapport de consultation détaillé a été rédigé (disponible sur le site Internet du programme), comprenant les résultats de la consultation et un certain nombre de conclusions et de recommandations.

Suite à la consultation des parties prenantes, deux actions principales ont été entreprises par la Task Force Europe du Nord-Ouest sur l'avenir du programme. D'une part, les résultats de la consultation ont été pris en considération dans l'élaboration des futures priorités du programme. Les résultats correspondant à chaque priorité ont été discutés et insérés lorsqu'ils étaient pertinents dans chaque priorité. D'autre part, le rapport de consultation des parties prenantes a été publié sur le site Internet du programme pour informer les partenaires du programme et toutes les parties intéressées. Enfin, les recommandations du rapport de consultation seront également prises en compte lors de l'élaboration du manuel du programme et des autres documents du programme.

4) L'impact environnemental du programme

Le projet de rapport de l'évaluation environnementale stratégique (SEA) a été finalisé en juin 2021, sur la base d'une note de cadrage consultée auprès des agences environnementales des États membres de l'ENO. À partir de ce moment et jusqu'en octobre 2021, le projet de rapport a été envoyé aux agences environnementales des États membres pour consultation, ainsi qu'à l'Autorité environnementale française.

Le feedback fourni par toutes les autorités environnementales a été inclus dans le feedback final.

Après la consultation des autorités environnementales, la consultation publique a été lancée sur le site Internet du programme en février 2022, et a été ouverte pendant un mois. Comme

aucun retour d'information n'a été reçu lors de cette consultation, aucune autre mise à jour du rapport n'a été nécessaire et la SEA a été clôturée avec succès.

5) Canaux de communication

Les principaux canaux de communication du programme ont été régulièrement mobilisés pour élargir la portée et l'impact des initiatives mentionnées ci-dessus.

Une section dédiée reflétant l'évolution des préparatifs du programme VIB NWE a été lancée le 22 septembre 2020. Elle comprend:

- Des liens vers l'analyse territoriale de l'ENO et les règlements de l'UE utilisés comme base des négociations entre les États membres de l'ENO.
- Des détails sur le processus de programmation, le calendrier et la couverture territoriale prévue.
- Des informations spécifiques sur la portée, l'objectif et le calendrier de la consultation des parties prenantes.
- Cette section a été régulièrement mise à jour et promue via les canaux de réseaux sociaux du programme (LinkedIn et Twitter).

De même, le programme a utilisé son bulletin d'information saisonnier pour informer ses parties prenantes des discussions en cours. Des articles spécifiques sur le futur programme et le lancement de la consultation des parties prenantes ont été ajoutés aux numéros d'octobre 2020, de février 2021 et de septembre 2021 du bulletin d'information. Chaque numéro a été diffusé à environ 7 000 personnes par courrier électronique (tous les partenaires approuvés du projet, les destinataires inscrits à la liste de diffusion via le site Internet...) et a également été largement diffusé aux niveaux national / régional par les points de contact ENO.

B. Rôle et tâches du Comité de Suivi

Conformément l'article 38 du Règlement (UE) 2021/1060 [RDC] et ' l'article 28 du Règlement (UE) 2021/1059 [Interreg], dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la décision d'adoption d'un programme, les États membres mettent en place un comité chargé de suivre la mise en œuvre du programme, en accord avec l'Autorité de Gestion. Le Comité de Suivi élaborera et adoptera à l'unanimité son règlement intérieur lors de sa première réunion.

Conformément aux principes énoncés à l'article 39 du Règlement (UE) 2021/1060 et à l'article 29 du Règlement (UE) 2021/1059 [Interreg], la composition du Comité de Suivi est la suivante:

- jusqu'à cinq représentants par pays (EM de l'ENO et Suisse) aux niveaux de gouvernance appropriés ;
- des représentants de la Commission européenne ; à titre consultatif;

- l'Autorité de Gestion, le Secrétariat Conjoint et, le cas échéant l'Autorité d'Audit, à titre consultatif;
- Les parties prenantes concernées peuvent participer à titre consultatif sur invitation.

Conformément à l'article 40 du Règlement (UE) 2021/1060 [RDC] et à l'article 30 du Règlement (UE) 2021/1059 [Interreg], le Comité de Suivi examine la mise en œuvre du programme et les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. Il sélectionnera les projets financés par le programme de coopération conformément à l'article 22 du Règlement (UE) 2021/1059 [Interreg]. Le Comité de Suivi adoptera également la méthodologie, les critères de sélection des projets et les règles d'éligibilité avant le lancement de chaque appel à projets. Les dispositions détaillées seront établies dans le règlement intérieur du Comité de Suivi.

C. Implication des partenaires du programme dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

Au-delà de la phase de préparation du programme, Interreg Europe du Nord-Ouest impliquera les partenaires du programme concernés pendant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme. Comme dans la phase de préparation, l'objectif principal est d'assurer la transparence dans la manière dont le programme est mis en œuvre; ainsi que dans les processus décisionnels. Cette implication vise également à renforcer l'appropriation du programme par les partenaires.

Alors que des actions spécifiques seront occasionnellement prises pour impliquer des publics spécifiques, l'implication régulière des partenaires du programme dans la mise en œuvre de celui-ci se fera par l'intermédiaire des membres du Comité de Suivi, et le respect total de l'article 8 du Règlement (UE) n° 2021/1060 [RDC] sera assuré. Le partenariat du programme sera organisé par chaque État membre et la Suisse selon les règles nationales en matière de composition, d'organisation, de confidentialité et de gestion des conflits d'intérêts.

Le partenariat du programme dans chaque pays permettra le flux d'informations des structures du programme vers les partenaires en participant notamment aux efforts de communication et de diffusion du programme au niveau régional / local.

Les représentants des États membres dans le cadre du programme Europe du Nord-Ouest joueront un rôle clé dans l'envoi des informations aux comités nationaux et dans la compilation des réactions de ces derniers. Ce rôle central des représentants nationaux sera particulièrement visible dans leurs tâches concernant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, et dans la participation aux réunions du Comité de Suivi.

Le programme pourrait également impliquer, sur invitation, les institutions et organisations de tutelle de l'UE concernées, avec un rôle d'observateur au sein du CdS.

5. Approche concernant la communication et la visibilité du Programme Interreg (objectifs, publics cibles, canaux de communication, y compris réseaux sociaux, le cas échéant, budget prévu et indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation)

Objectifs

L'approche concernant la communication et la visibilité cherchera à soutenir les objectifs du Programme ENO en termes de portée, d'impact et de durabilité. Cela peut être traduit par les objectifs suivants:

- Impliquer les parties prenantes dans la conception du Programme grâce à un processus de consultation touchant au moins 500 organisations.
- Identifier les candidats potentiels et faire connaître le programme ENO dans toutes les régions NUTS 2 éligibles, et faire en sorte que toutes les régions soient représentées parmi les candidats d'ici 2027.
- Améliorer la connaissance du programme, de ses objectifs politiques et de ses règles parmi les candidats et les bénéficiaires, avec un taux de satisfaction d'au moins 80 % en ce qui concerne les outils de soutien développés (tutoriels, guides, modèles de documents pour la phase de mise en œuvre, ateliers).
- Soutenir la communication des projets et promouvoir la valeur ajoutée de la coopération transnationale ancrée dans les territoires / régional, national et européen et auprès du grand public, avec un minimum de 50 actions de communication dédiées d'ici 2027 (par exemple, participation à des événements et des prix à l'échelle de l'UE, organisation d'événements Interreg, vidéos, articles).
- Promouvoir les opérations d'importance stratégique. Compte tenu de l'expérience du Programme en matière d'engagement des citoyens dans les politiques relatives au changement climatique ayant été reconnue et primée, une opération d'importance stratégique dans le domaine des communautés énergétiques sera identifiée dans le cadre de notre OS2.2. En outre, au cours de la mise en œuvre, le Programme identifiera les opérations qui contribuent de manière significative aux objectifs de l'ENO. Parmi eux, un projet par priorité sera identifié comme une opération d'importance stratégique, et il sera promu en conséquence. La sélection des opérations d'importance stratégique commencera lorsque les projets du premier appel auront mis en œuvre une part substantielle des actions prévues. Début indicatif au troisième trimestre 2024.
- Maximiser l'impact du programme et des projets afin de poursuivre l'adoption et le déploiement des résultats obtenus avec un minimum de 10 actions spécifiques de capitalisation d'ici 2027 (par exemple, appels à la capitalisation, événements, publications).

Publics cibles

Le programme ciblera les publics suivants:

- **Candidats potentiels de l'ENO** issus de la quadruple hélice, comme présenté dans la section 2.1.4. On veillera à avoir un nombre équilibré de nouveaux arrivants pertinents et de candidats expérimentés de tous les territoires de l'ENO.
- **Multiplicateurs** tels que les réseaux/plateformes/médias nationaux ou transnationaux ; élus et décideurs aux niveaux national/régional/local ; représentations régionales auprès de l'UE ; institutions européennes, commission REGI du PE et le Comité des régions.
- **Bénéficiaires de projets** de l'ENO, d'autres programmes de la CTE et de l'UE.
- Utilisateurs enregistrés de **la communauté en ligne de l'ENO** et abonnés au bulletin d'information de l'ENO.
- **Grand public**, y compris les jeunes, dans l'ENO et au niveau de l'UE.

Canaux de communication

Pour contribuer aux objectifs fixés, les canaux de communication comprendront:

- Des **événements** (en ligne, en présente physique ou hybrides) tant au niveau transnational que national/régional/local, des **publications** (imprimées et numériques) et des **vidéos** pour soutenir la visibilité du programme et des projets, et présenter leurs résultats.
- Une **plateforme communautaire ENO en ligne** pour soutenir le processus de candidature et la mise en réseau avec au moins 2 000 utilisateurs enregistrés d'ici 2025.
- Le **site Internet** sera le canal central de communication et suivra les tendances de la conception Internet dans le but de maximiser l'expérience utilisateur et d'améliorer l'optimisation pour les moteurs de recherche, ainsi que la visibilité du Programme. Le Programme cherche à atteindre une moyenne mensuelle de 20 000 visiteurs uniques d'ici 2026. Le site Internet sera lié au portail du site national français, conformément à l'article 46 du Règlement 2021/1060.
- **Réseaux sociaux:** En s'appuyant sur les plateformes précédemment utilisées (Twitter, LinkedIn, YouTube), l'ENO explorera des paramètres spécifiques pour adapter son approche et sensibiliser au programme, encourager l'engagement et attirer des visiteurs sur le site Internet de l'ENO. L'objectif est d'atteindre un taux de croissance annuel de 5 % sur Twitter et de 10 % sur LinkedIn, ainsi qu'un taux d'engagement de 4 % sur les deux réseaux sociaux. Les possibilités de campagnes sponsorisées dédiées seront explorées.

Le programme nommera un responsable de la communication qui sera chargé de la mise en œuvre des actions stratégiques de sensibilisation et travaillera en étroite collaboration avec le

coordinateur français de la communication (conformément à l'article 48 du RDC), ainsi qu'avec les représentants d'Interreg au sein du réseau INFORM EU.

Suivi et évaluation

Chaque activité de communication fera l'objet d'un suivi et le programme prévoit de mettre en place deux évaluations officielles de la communication (à mi-parcours et finale). Le programme établira un ensemble complet d'indicateurs dans le cadre de sa stratégie de communication, tels que le niveau de participation aux événements, le niveau de satisfaction concernant l'accessibilité et la qualité des conseils et des informations, la fréquentation du site Internet, la croissance de l'audience et les taux d'engagement sur les réseaux sociaux.

Budget et ressources

Le programme allouera à titre indicatif 0,3 % de son budget total à la mise en œuvre de ses activités de communication. En fonction de la stratégie de communication 2021-2027 et des phases du programme, des budgets annuels seront établis et on peut s'attendre à ce que 45 % soient consacrés aux événements, 25 % au site Internet du programme, 15 % aux publications et 15 % aux outils numériques (par exemple, communauté en ligne, réseaux sociaux).

Le budget et les ressources seront discutés au sein du, et définis par le Comité de Suivi dans le cadre des plans annuels de mise en œuvre.

6. Indication d'un soutien aux projets à petite échelle, y compris les petits projets au sein de fonds pour petits projets.

Le Programme Interreg ENO vise à financer des projets à petite échelle mais ne fera pas usage de la possibilité de financement de petits projets accordée par l'article 25 du Règlement Interreg.

Comme cela a été le cas au cours des dernières périodes de programmation, Interreg Europe du Nord-Ouest sera ouvert à toute taille de projet: les candidats pourront définir le budget, le nombre de partenaires, la portée et la durée du projet nécessaires à leur action de coopération.

Au cours de la phase de mise en œuvre, le Programme peut toutefois être confronté à la nécessité d'attirer des acteurs spécifiques de son territoire, par exemple, des organisations plus petites et/ou des organisations nouvelles pour le Programme. En outre, il peut s'avérer nécessaire de financer des projets servant de laboratoire - ou de préparation - à des projets plus importants, ou de couvrir des lacunes thématiques spécifiques/des thèmes émergents identifiés. Pour cette raison, des appels à projets spécifiques ciblant des projets à petite échelle, limités en termes de volume financier, de partenariat et de durée, pourraient être organisés. Il sera possible de définir des projets à petite échelle pour chaque priorité du Programme. Les

paramètres spécifiques seront définis dans les appels à projets respectifs et dans le manuel du programme destiné aux candidats.

Si des projets à petite échelle sont lancés, les processus de candidature, de sélection et de suivi du programme pourront être adaptés et simplifiés pour être proportionnels à la taille réduite des projets.

Dans les scénarios évoqués ci-dessus, les projets inférieurs à 200 000€ (coûts totaux éligibles) ne sont pas prévus, car la nature transnationale des projets et la zone géographique couverte par l'Europe du Nord-Ouest exigent un budget minimum supérieur.

7. Dispositions de mise en œuvre

7.1 Autorités du programme

Tableau 9

Autorités du programme	Nom de l'institution [255]	Nom du contact [200]	Courriel [200]
Autorité de gestion	Région Hauts-de-France	Anne Wetzel Directrice Direction Europe	anne.wetzel@hautsdefrance.fr
Autorité nationale (pour les programmes avec les pays tiers ou partenaires participants, le cas échéant)	(à communiquer par CH)		
Autorité d'audit	Commission interministérielle de coordination des contrôles - en France	Martine Marigeaud, Présidente de la CICC Anne-Chrystel Guiochon, adjointe au chef de pôle et chef de mission d'une commission interministérielle indépendante	Martine.marigeaud@finances.gouv.fr Anne-chrystel.guiochon@finances.gouv.fr
Groupe de représentants des auditeurs	À compléter lors de la signature de l'accord		
Organisme auquel les paiements doivent être effectués par la Commission	POM Oost-Vlaanderen	Dieter Geenens, directeur général Vanessa Verheire, chargée de mission	dieter.geenens@pomov.be vanessa.verheire@oost-

			vlaanderen.be
--	--	--	---------------

7.2 Procédure de mise en place du secrétariat conjoint

Les dispositions sont déjà en place au moment de la soumission du programme car les modalités de mise en œuvre sont conservées de la période de programmation 2014-2020. Le secrétariat conjoint est mis en place après consultation des États membres, sous la responsabilité de l'autorité de gestion. Le personnel recruté tient compte du partenariat du programme ; les procédures de recrutement suivent les principes de transparence, de non-discrimination et d'égalité des chances. Le siège du secrétariat commun se trouve à Lille, en France.

Le secrétariat conjoint assiste le Comité de Suivi et l'autorité de gestion dans l'exercice de leurs fonctions. Il coopère étroitement avec l'organe chargé de la fonction comptable.

Le cas échéant, il assiste également l'autorité d'audit. L'assistance fournie par le secrétariat conjoint à l'autorité d'audit est strictement limitée à un soutien administratif, comme la fourniture de données pertinentes pour l'établissement de l'échantillon d'audit par la CE, l'organisation et le suivi des réunions du groupe d'auditeurs et des procédures écrites, la garantie du flux de communication entre les différents organes impliqués (CE, autorité d'audit, membres du groupe d'auditeurs, cabinet d'audit externe le cas échéant) et la tenue à jour d'une liste des membres du groupe d'auditeurs. Ce soutien n'interfère pas avec les tâches de l'autorité d'audit telles que définies à l'article 77 du Règlement (UE) 2021/1060 [RDC] et à l'article 48 du Règlement (UE) 2021/1059 [CTE].

Le secrétariat conjoint est financé par le budget de l'assistance technique.

Sur la base de l'article 46(3) du Règlement (UE) 2021/1059 [CTE], les États membres du programme ont décidé que les vérifications de gestion (« contrôle de premier niveau ») ne seront pas effectuées par l'AG/SC, mais par l'identification par chaque État membre d'un organisme ou d'une personne responsable de cette vérification sur son territoire.

Si le CdS décide de rembourser une partie des coûts du projet par le biais d'options de coûts simplifiés conformément aux articles 51 et 53 du Règlement (UE) 2021/1060 [RDC], le CdS pourrait décider d'autres arrangements pour le CPN, qui seront définis dans la description du système de gestion et de contrôle.

Le SC fournira également l'assistance nécessaire en vue de la préparation du programme de coopération Europe du Nord-Ouest 2028-2034 suivant, s'il existe, jusqu'à la désignation de la nouvelle Autorité de Gestion.

7.3 Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers ou partenaires et les PTOM¹, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

Réduction et recouvrement des paiements auprès des bénéficiaires

L'Autorité de Gestion s'assure que tout montant payé suite à une irrégularité est récupéré auprès du projet via le chef de file. Les partenaires du projet doivent rembourser au chef de file les sommes indûment versées. L'Autorité de Gestion récupère également les fonds auprès du chef de file (et le chef de file auprès du partenaire du projet) suite à une résiliation totale ou partielle du contrat de subvention sur la base des conditions définies dans le contrat de subvention.

Si le chef de file ne parvient pas à obtenir le remboursement d'un autre partenaire du projet ou si l'Autorité de Gestion ne parvient pas à obtenir le remboursement du chef de file ou du bénéficiaire unique, l'EM-ENO, selon le territoire sur lequel le bénéficiaire concerné est situé ou, dans le cas d'un GECT, est enregistré, rembourse l'Autorité de Gestion sur la base de l'article 52 (3) du Règlement (UE) n° 2021/1059 [CTE]. Les détails de la procédure seront inclus dans la description du système de gestion et de contrôle à établir conformément à l'article 69 du Règlement (CE) n° 2021/1060 [RDC]. Parallèlement à / après le remboursement du montant irrécouvrable par l'EM-ENO à l'Autorité de Gestion, l'EM-ENO a le droit d'obtenir le remboursement du partenaire du projet ou du bénéficiaire unique situé sur son territoire, si nécessaire par une action en justice. À cette fin, l'Autorité de Gestion et le chef de file cèdent leurs droits découlant du contrat de subvention et de l'accord de partenariat à l'EM-ENO en question.

L'Autorité de Gestion est chargée de rembourser les montants concernés au budget général de l'Union conformément à la répartition des responsabilités entre les États membres participants, telle que prévue dans le programme de coopération et à l'article 52 du Règlement (UE) n° 2021/1059 [CTE].

En ce qui concerne la correction financière faisant l'objet d'une décision de la CE sur la base de l'article 104 du Règlement (UE) n° 2021/1060 [RDC], les conséquences financières pour l'EM-ENO sont exposées dans la section « Responsabilités et irrégularités » ci-dessous. Tout échange

¹ Pays et territoires d'outre-mer

de correspondance entre la CE et un EM-ENO sera adressé en copie à l'Autorité de Gestion/au Secrétariat Conjoint. L'Autorité de Gestion/le Secrétariat Conjoint informe l'Autorité d'Audit/le groupe d'auditeurs, le cas échéant.

Responsabilités et irrégularités

L'État membre assume la responsabilité de l'utilisation du financement du programme FEDER comme suit:

- pour les dépenses liées au projet accordées aux partenaires du projet situés sur son territoire, la responsabilité sera assumée individuellement par chaque État membre ;
- en cas d'irrégularité systémique ou de correction financière (cette dernière étant décidée par la CE), l'EM-ENO supportera les conséquences financières proportionnellement à l'irrégularité pertinente détectée sur le territoire de l'EM-ENO concerné. Lorsque l'irrégularité systémique ou la correction financière ne peut être liée à un territoire spécifique de l'EM-ENO, ce dernier sera responsable au prorata de la contribution FEDER versée aux partenaires de projet nationaux concernés ;
- Pour les dépenses d'assistance technique (calculées de manière forfaitaire conformément à l'article 27 du Règlement (UE) n° 2021/1059 [CTE]), les principes de responsabilité ci-dessus applicables aux dépenses liées au projet et aux irrégularités systémiques/corrections financières peuvent également être appliqués aux corrections de l'AT, car elles sont la conséquence directe des corrections liées aux dépenses du projet.

Si l'Autorité de Gestion/le Secrétariat Conjoint, tous les États membres de l'ENO ont connaissance d'irrégularités, ils en informent sans délai les États membres de l'ENO responsables ou l'Autorité de Gestion/le Secrétariat Conjoint. Ce dernier assurera la transmission des informations à l'Autorité d'Audit ou au groupe d'auditeurs, le cas échéant.

Conformément à l'Annexe XII visée à l'article 69 du Règlement (UE) n° 2021/1060 [RDC], chaque EM-ENO est responsable de la notification des irrégularités commises par les bénéficiaires situés sur son territoire à la CE et en même temps à l'Autorité de Gestion. Chaque État membre de l'ENO tient la CE ainsi que l'Autorité de Gestion informées de l'évolution des procédures administratives et juridiques connexes. L'Autorité de Gestion assurera la transmission des informations à l'Autorité d'Audit.

Si un État membre ne respecte pas ses obligations découlant de ces dispositions, l'Autorité de Gestion est en droit de suspendre les paiements à tous les partenaires du projet situés sur le territoire de cet État membre.

8. Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et financements non liés aux coûts

Le programme ne fera pas appel aux articles 94 et 95 du Règlement (UE) n° 2021/1060 [RDC].

Annexes

Annexe 1: Contribution de l'Union fondée sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires

N/A

Annexe 2: Contribution de l'Union fondée sur un financement non lié aux coûts

N/A

Annexe 3: Liste des opérations d'importance stratégique planifiées, accompagnées d'un calendrier - Article 17(3)

Le programme prévoit, en tant qu'opération d'importance stratégique au titre de l'OS2.2, d'accroître la capacité des communautés de l'ENO à exploiter le potentiel des énergies renouvelables et à augmenter leur part dans leur mix de production et de consommation.

Compte tenu de l'expérience reconnue et primée du programme en matière d'engagement des citoyens dans les politiques relatives au changement climatique, une opération d'importance stratégique dans le domaine des communautés énergétiques sera identifiée dans le cadre de notre OS2.2.

En outre, au cours de la mise en œuvre, le programme identifiera les opérations qui contribuent de manière significative aux objectifs de l'ENO. Parmi eux, un projet par priorité sera identifié comme une opération d'importance stratégique, et il sera promu en conséquence. Le SC de l'ENO travaillera en étroite collaboration avec ces projets afin de lier leurs actions de communication à la communication au niveau du programme, et de s'assurer que ces opérations d'importance stratégique sont largement connues des parties prenantes du programme, de la zone territoriale de l'ENO et au-delà. Le Comité de Suivi approuvera une procédure de sélection des opérations d'importance stratégique.

La sélection des opérations d'importance stratégique commencera lorsque le premier appel à projets aura mis en œuvre une part substantielle des actions envisagées. Début indicatif au troisième trimestre 2024.

Carte du territoire du programme

